

Michel Courvoisier omi

EUGÈNE DE MAZENOD

1824 : Année de lente reconstruction

Marseille, janvier 2015

Marseille entre en force

Pour la petite Société des Missionnaires de Provence, 1823 s'est avéré une année critique, une année de crise, obligeant à des choix coûteux. Je soulignais, en conclusion de 1823, les fragilités des trois communautés : Aix, le Laus et le Calvaire. L'événement majeur de 1823 fut la nomination de l'oncle Fortuné comme évêque de Marseille et son installation dans cette ville, suivies dans la foulée de la nomination du p. de Mazenod et de Tempier comme vicaires généraux. On me pardonnera une formule certes excessive, mais qui résume les impressions alors ressenties. Tout dans la Société reposait sur Eugène, il tenait lui-même tout en main. Et sans que, semble-t-il, des relais aient été mis en place, voilà qu'il s'absente durant plus de cinq mois pour accompagner son oncle à Paris et qu'à son retour, il s'installe à l'évêché de Marseille et se laisse accaparer par ses nouvelles fonctions.

Ce qui entraîne de très graves remous chez les Missionnaires, notamment le départ de Deblieu et de Maunier ; sur les cinq prêtres de la toute première équipe, deux s'éloignent, deux que le Chapitre de 1821 avait élus deuxième et troisième assistants. Les trois communautés s'en ressentent fortement. C'est ainsi que Marseille entre en force dans la vie d'Eugène et de sa jeune Société. Pour 38 ans. Jusqu'à ce que son successeur sur le siège épiscopal, Mgr Cruice, mette brutalement les Oblats à la porte du diocèse.

1824 est une année de lente reconstruction, pour laquelle, malheureusement, notre documentation est très limitée. Rambert n'a pratiquement rien à dire. Rey n'est guère plus explicite. Les lettres sont peu nombreuses, étant donné la présence quasi continue du p. de Mazenod et de Tempier à Marseille. Il faut attendre la fin de septembre et la réunion du Chapitre général pour que cette reconstruction trouve enfin des bases plus fermes, avec la nomination des supérieurs : Courtès à Aix, Suzanne au Calvaire, et la confirmation de Mie comme supérieur au Laus.

Décrire Marseille, ville et diocèse, en 1823, dépasse les perspectives de ce travail. Dans son deuxième volume, Leflon consacre 17 pages (*pp. 233-250*) à l'état religieux, puis aux évolutions démographique, économique et sociale de la ville. Les frontières ne sont plus celles de l'ancien diocèse, mais celles de l'arrondissement. « *Parmi les autres diocèses, écrit Leflon, le diocèse de Marseille occupe le tout dernier rang pour l'étendue, le nombre de paroisses, les effectifs du clergé.* » En 1823, on y compte 9 cures et 51 succursales (selon les termes administratifs du concordat), soit 60 paroisses. La ville, avec 110 000 habitants, est la troisième de France, dépassée seulement par Paris et Lyon. 88 000 habitants sont entassés *intra muros*, tandis que 22 000 Marseillais habitent les très nombreux villages de la ceinture rurale (vignes et cultures, et aussi maisons de plaisance et bastides). Ces villages dépendent de la municipalité de Marseille et la plupart ont leur église. Il faut leur ajouter les 28 000 habitants qui constituent le reste de l'arrondissement (partie est du diocèse), avec les trois centres importants que sont Aubagne, La Ciotat et Roquevaire. Soit au total pour le diocèse un peu plus de 140 000 habitants. Il y a quelques non-catholiques, en tout petit nombre.

Il faudrait citer ici tout un chapitre de l'ouvrage de Tavernier, *La Vie quotidienne à Marseille de Louis XIV à Louis-Philippe*. « *L'isolement de Marseille derrière sa barrière de hauteurs, sa vie quotidienne donnée aux travaux de la mer ont développé chez ses citoyens un particularisme qui, né avec la ville, s'est conservé intact au cours de sa longue histoire.* » Une section entière du livre est consacrée à ce *particularisme marseillais*. Avant la Révolution, Marseille n'était que « *terre adjacente* » de la Provence et avait ses propres lois. « *L'emploi de la langue provençale (dans son originalité marseillaise) renforce le particularisme. Le français n'est que la langue du dimanche.* » Ainsi encore au début du XIXe siècle, « *les gens d'un certain âge, avocats, prêtres, négociants continueront à plaider, à prêcher, à disputer en patois.* » A fortiori, le provençal de Marseille est la langue du petit peuple. La dernière section du chapitre sur le particularisme explique que « *l'esprit d'indépendance saute aux yeux* ». Tavernier raconte qu'au XVIIIe siècle un enfant de la ville, capturé en mer par les pirates, ne se fit pas connaître aux envoyés du roi venus pour racheter les esclaves français. « *Je ne suis pas français, moi, je suis marseillais...* »

L'Ancien Régime avait apporté la prospérité à Marseille grâce au trafic du port et au commerce, d'abord essentiellement méditerranéen, puis étendu, au cours du XVIIIe siècle, vers les îles du Nouveau-Monde et vers l'Extrême-Orient. A la veille de la Révolution, Marseille envoyait à travers l'Océan près de 100 navires par an... Faut-il rappeler que la première raffinerie de sucre, venant des Antilles, fut établie à Marseille par Colbert et que c'est à Marseille qu'a été créé le premier café ou *maison de café* de France ? Prospérité, qui signifie aussi échanges de population... La Révolution, en lutte contre tous les particularismes, puis le blocus imposé par Napoléon avaient ruiné la ville. C'est donc avec enthousiasme que les Marseillais accueillirent le retour de la Royauté et des libertés commerciales.

Le cardinal Etchegaray citait ce mot d'un négociant marseillais en 1725 : « *Quoique Marseille soit en France, on peut la regarder comme la petite Toscane, la petite Italie, la petite Barbarie, et un abrégé de tous ces pays-là, en bien et en mal.* » Citons aussi l'*Histoire des Migrations à Marseille* : « *Marseille a été de tout temps un port de transit et un point de passage. (On note) une accélération foudroyante des mouvements migratoires au cours du XIXe siècle en fonction à la fois des progrès réalisés dans les techniques de communication et des nouvelles liaisons intercontinentales qui se mettent en place. La grande migration européenne en direction de l'Amérique prend une considérable extension à partir des années 1830-1840. D'autre part, la création des grands empires coloniaux détermine des mouvements de population, notamment vers le continent africain... Marseille n'a dans cette affaire qu'un rôle de relais, mais les retombées de tous ordres sont d'une telle importance qu'elles conditionnent directement ou indirectement le développement de la cité... Celui-ci va à son tour susciter l'appel à une main-d'œuvre étrangère. Tout cela se fait progressivement, au rythme de la croissance d'une cité plus que jamais dominée par son port...* »

Depuis l'antiquité, l'évêché de Marseille faisait partie de la province ecclésiastique d'Arles. Le rattachement à Aix décidé par le Concordat ne fut jamais digéré. D'où la joie manifestée lors du rétablissement du diocèse. Mais tout était à reconstruire, il fallait reconstituer un clergé diocésain et donc des séminaires, petit et grand, établir de nouvelles paroisses et donc construire de nouvelles églises, se soucier surtout de la prise en charge pastorale et des Marseillais, et des étrangers, toujours plus nombreux... Le tout dans une Eglise concordataire, qu'il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer (c'est la mairie et la préfecture qui décident des paroisses et doivent approuver les nominations des curés...). On devine le travail administratif que cela comporte.

Je reproduis ici deux citations extraites de la thèse de l'abbé Charpin, publiée en 1964, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville*. « *L'unanimité de foi et de pratique catholique des Marseillais a été peu entamée par les courants antireligieux de la Révolution. Une étroite couche de la population dans les classes sociales élevées avait cependant été touchée et les hauts fonctionnaires de l'Empire à Marseille seront des athées. Dans la classe moyenne, composée de bourgeois, de modestes rentiers et de petits commerçants ou industriels, ces idées si dangereuses avaient fait peu de progrès et dans le peuple moins encore. Les paysans, soit métayers, soit fermiers, les pêcheurs et les marins, avaient presque tous conservé intégralement la foi de leurs pères et la simplicité des vieux âges.* » « *Les mesures prescrites en 1814 par le directeur général de la police pour assurer l'observation des dimanches et fêtes (interdiction d'ouvrir les cafés avant midi et de commencer les bals avant cinq heures du soir) heurtaient les habitudes des populations. Mais il s'agit davantage de fronde que d'irréligion.* »

Dans ces années, il est quasi impossible de distinguer ce qui, dans la gestion du diocèse, est dû à l'évêque et ce qui est dû à son neveu. Bien plus, après l'échec des autres tentatives, le grand séminaire du diocèse va être confié aux Oblats en 1827. Tempier en sera le supérieur pendant presque 30 ans, puis ce sera le p. Fabre. Cela entraîne des confusions de responsabilités, lesquelles aboutiront aux ruptures douloureuses de 1861, lors de la succession de Mgr de Mazenod. 150 ans après, Marseille ne l'a pas oublié.

Eugène de Mazenod, vicaire général

Quelles sont alors, dans un diocèse, les responsabilités d'un vicaire général ? Je m'appuie ici sur un des spécialistes de la question, P. O. Boudon, et sur son travail *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905*, pp. 190-191. « *Le vicaire général, en tant que second de l'évêque, apparaît dès la loi du 18 germinal an X (1802) : Chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux ; ils les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques... De même que le pouvoir des évêques s'est considérablement accru après 1802, poursuit cet auteur, de même celui des vicaires généraux à l'intérieur du diocèse a décuplé... Dans le système très hiérarchisé du Concordat, les vicaires généraux sont après les évêques les ecclésiastiques les plus notables du diocèse. Cette place dans la hiérarchie se marque par leur traitement qui s'élève à 2 500 francs pour les vicaires*

généraux des évêchés... (A ces vicaires généraux, l'évêque peut ajouter) les vicaires généraux honoraires, qui participent au conseil épiscopal, et donc aident à l'administration, mais qui ne sont ni reconnus ni rétribués par l'Etat. » Si le statut du p. de Mazenod comme vicaire général est clair, il est difficile de préciser celui de Tempier. Est-il seulement honoraire ? La différence est considérable, y compris du point de vue financier. Ses rapports avec les administrations (mairie et préfecture, voire ministre des cultes) laissent penser qu'il est lui aussi pleinement vicaire général. Précisons que le traitement d'un curé de première classe est de 1500 francs, celui d'un succursaliste, de 750.

Rey consacre plusieurs pages aux tâches qui furent celles d'Eugène. Il nous faudra revenir sur la recherche de formateurs pour le Grand Séminaire, bientôt confié aux Oblats. Pour ce qui est du clergé en activité, je cite Rey (pp. 327-328) : *« Le rétablissement de la discipline ecclésiastique, affaiblie pendant les longues années de la Révolution et du schisme constitutionnel par des causes multiples et profondément douloureuses, excitait surtout le zèle et l'ardeur de la nouvelle administration. Les archevêques d'Aix avaient beaucoup fait pour améliorer le personnel des paroisses, mais la pénurie des vocations était si grande qu'il avait fallu admettre dans les rangs du clergé des prêtres étrangers sortis de leurs diocèses respectifs pour des motifs souvent, hélas ! peu avouables. Il y avait parmi ces étrangers des émigrés pour causes politiques. La révolution qui avait éclaté en Espagne en 1820 obligea un grand nombre de prêtres à chercher un asile dans les départements du midi de la France : Marseille en reçut plusieurs. Ils furent placés dans les paroisses les plus abandonnées. Plusieurs postes étaient occupés par des vieillards accablés par l'âge, d'anciens religieux peu au courant de l'exercice du saint ministère, des Italiens ou des Corses ne parlant pas toujours la langue du pays. On y trouvait encore d'anciens prêtres assermentés qui ne s'étaient pas sincèrement rétractés. »* Révélateur des pauvretés du temps, ce mot attribué à l'évêque de Soissons : *« J'aime mieux faire labourer la vigne du Seigneur par des ânes que la laisser en friche. »*

« Il était urgent de remédier à un pareil état de choses, poursuit Rey. Le p. de Mazenod, en qualité de Premier Vicaire général, fut spécialement chargé de cette mission. Il s'y appliqua avec sa bonté et sa fermeté ordinaire. Il procéda lentement mais sûrement. Une de ses lettres parle de cinq prêtres frappés d'interdit dans une seule journée. L'épuration se fit avec un succès que M. l'abbé Coulin, témoin oculaire, se plaît à louer en ces termes : « Le gouvernement épiscopal dont nous parlons a fait un bien incalculable, surtout dans les paroisses rurales du diocèse. La plupart de ces paroisses se trouvaient dans un état pitoyable. En peu d'années, la banlieue de Marseille se vit pourvue d'excellents curés. Le p. de Mazenod avait coutume de dire que les fidèles de la ville pouvaient choisir parmi beaucoup de prêtres tandis que dans les campagnes ils sont réduits à un seul qui doit être bon. »

« Ce fut par la parole autant que par l'exemple que se produisit cette transformation du clergé. Chaque année, à partir de l'année 1824, l'Ordo du diocèse renferma des avertissements et des prescriptions qui s'étendirent bientôt à tous les détails d'une réforme

complète. Le p. de Mazenod en était le rédacteur... » Mentionnons le port de la soutane, le rétablissement ou l'établissement de la liturgie romaine, le retour au catéchisme romain de Mgr de Belsunce en remplacement du *Catéchisme impérial* de Napoléon, les règles pour faciliter l'accès aux sacrements, notamment pour les enfants...

La Lettre pastorale pour l'installation de Mgr Fortuné

*La Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Marseille à l'occasion du Rétablissement du Siège épiscopal et de son Installation, datée du 10 août 1823, est un document de premier ordre pour notre travail. Je remercie l'archiviste diocésaine de m'en avoir procuré le texte, absent de nos dossiers. Des comparaisons seraient à faire avec les lettres d'autres évêques, nombreux à prendre possession de leur siège à cette époque. Quand on connaît les idées politico-religieuses des Mazenod, oncle et neveu, on ne peut que remarquer la grande discrétion de Fortuné, et pour parler du passé récent (Révolution et Empire), et pour présenter la situation nouvelle due au retour sur le trône du Roi *légitime*. Nos archives possèdent, datant des mêmes années, la lettre pastorale de l'archevêque de Sens, qui se présente entre autres à ses diocésains comme *premier aumônier de S.A.R.* (Son Altesse Royale) *Madame, Duchesse d'Angoulême* (la fille de Louis XVI). Il distingue deux groupes parmi ses diocésains : « *Vous qui, toujours fidèles à la loi évangélique, avez pendant le cours de cette révolution désastreuse, résisté à la rage et aux persécutions de l'impiété, qui, toujours dignes du beau nom de Chrétien, ne l'avez pas, comme tant d'autres, méconnu et profané, continuez de marcher dans la voie salutaire que vous avez suivie... Et vous, hommes de péché, victimes peut-être plus malheureuses que coupables de ces doctrines impies et antisociales, déplorable jouets de toutes les passions que la licence déchaîne, en proie à tous les remords que le désordre fait naître, voici pour vous le moment du repentir et du retour.* » Et présentant le roi : « *A l'instar de Cyrus, cet illustre conquérant, prédit et nommé par un Prophète si longtemps avant sa naissance et choisi par Dieu pour être le restaurateur de la Cité sainte, Louis XVIII était appelé à consoler dans ses Etats la Religion explorée et à réparer les calamités de l'Eglise...* »*

Fortuné, de son côté, commence par rappeler que, dans « *les malheurs du temps* », c'est le pape qui « *a soutenu l'Arche sainte dans les dernières tempêtes... La France, source de tant de maux et de tant de douleurs pour le Pasteur universel, la France, cette noble portion de l'héritage du Seigneur, longtemps dégradée et infectée par le souffle de l'impiété, a demandé d'être vivifiée par la Religion. Notre auguste Monarque entend la voix de son temple, il en connaît les besoins... L'Eglise de France, assise sur ses antiques fondements, voit luire un nouveau jour pour elle et conçoit l'espérance, tout en déplorant ses pertes, de réparer les maux que l'impiété, le schisme et la révolte, ligués pour l'accabler, firent fondre sur elle.* » C'est ainsi qu'est introduit le rétablissement du siège de Marseille.

Après avoir rappelé son chemin personnel et son indignité, Fortuné écrit : « *Néanmoins si nous avons consenti à porter le poids de ce redoutable Ministère, si nous avons enfin courbé notre tête sous cet accablant fardeau, ce n'a été qu'après avoir invoqué, dans le gémissement*

et dans les larmes, les lumières du Saint-Esprit... » Il exprime ensuite son regret de ne pas retrouver « ces corps religieux si utiles à l'Eglise et à l'Etat,... ces célèbres Congrégations dévouées à l'éducation de la jeunesse... » Mais quelques-unes sont re-nées comme de leurs cendres : communautés religieuses féminines, Prêtres du Sacré-Cœur, Frères des Ecoles chrétiennes, Frères de St-Jean de Dieu, Congrégation de la Jeunesse (de l'abbé Joseph Allemand). Viennent alors les deux pages (sur les seize de la lettre) consacrées aux Missionnaires de Provence. C'est beaucoup, surtout en comparaison du court paragraphe sur les prêtres diocésains. Voici cette partie du texte :

« Et ces Missionnaires spécialement fondés pour les contrées méridionales de la France, qui ont été si heureusement adoptés dans notre ville épiscopale par le vœu unanime de tous les Pasteurs et par celui du Clergé et du Peuple, hautement manifesté en tant de rencontres, présage assuré d'un concert de volontés qui doit opérer parmi nous un bien durable et très réel. C'est ainsi que leur saint zèle a été couronné des plus éclatants succès, a produit tant d'admirables prodiges dans tous les diocèses de notre province depuis près de huit ans qu'ils en évangélisent les villes, les bourgs et les campagnes.

« Hommes vénérables, en qui la sagesse, la science et la sainteté ont devancé les années, nous répondrons pour vous aux lâches calomniateurs qui vous persécutent en haine de cette religion dont vous cimentez les fondements dans nos contrées par vos sueurs, vos larmes, vos travaux excessifs et par tous les genres de sacrifices qu'imposent à vos cœurs généreux le zèle de la Maison de Dieu qui vous dévore et votre amour pour vos frères, dont vous voudriez assurer le salut au détriment de votre propre vie. Nous répondrons pour vous, votre modestie et l'humilité qui vous fait dérober aux yeux des hommes vos œuvres les plus méritoires dussent-elles en souffrir, c'est un devoir pour nous, dans ces temps de déception et de mensonge, où les insinuations perfides d'une fausse piété sont peut-être plus dangereuses que la persécution ouverte de l'impiété furibonde. Oui, nous dévoilerons la profonde sagesse des règles qui vous dirigent, votre fidélité à les observer, l'union, la fraternité, la charité qui règnent parmi vous. Que ne nous est-il donné de vous suivre dans ces voies de perfection où chacun de vous s'exerce avec tant de ferveur dans les intervalles de vos pénibles Missions !

« Nous en avons été le témoin, et c'est peut-être par une disposition secrète de la divine Providence, que nous choisîmes pour asile une de vos maisons, ou plutôt ce paradis terrestre où, à notre grande confusion, mais Dieu sait avec quelle édification de notre âme, nous avons vu pratiquer tant de vertus, tant de mortifications, vivre, en un mot, dans un état habituel d'abnégation et de mort à soi-même, qui faisaient un ravissant contraste avec la douce gaieté et cette joyeuseté dont parle saint François de Sales, sentiment inséparable de la paix de l'âme et du vrai bonheur que la vertu procure et dont vous jouissez.

« Votre ministère est obscur en apparence et, quoiqu'il y en ait parmi vous doués de rares talents, vous ne cherchez pas les vains applaudissements des hommes ; vous préférez au contraire la chaumière du pauvre aux palais habités par les riches, la conversion de vos auditeurs à leurs inutiles éloges, et pour vous faire tout à tous, selon le précepte de l'apôtre,

il n'est pas jusqu'à la sublimité du langage que vous ne dédaigniez, quand il le faut, pour parler l'humble idiome du peuple et lui rendre plus utiles vos salutaires instructions. Les persécutions que l'enfer irrité vous suscite, ni l'ingratitude des hommes ne sauraient lasser votre héroïque charité, ni déconcerter votre courage. Vous n'aurez de repos que dans l'éternité. Pourvu que la Croix triomphe, pourvu que les âmes soient sauvées, vous êtes satisfaits ; là se borne votre noble et généreuse ambition.

« Puissiez-vous vous multiplier dans notre diocèse en proportion des besoins de nos ouailles : puissiez-vous y renouveler, par le secours de la grâce, toutes les merveilles que ne cesse d'opérer ailleurs votre saint ministère et soulager ainsi notre sollicitude par tous les efforts de votre infatigable zèle auprès des peuples confiés à nos soins. »

Que telle ait été la pensée de Fortuné, on peut le croire, même si certaines formulations sont très proches de celles de son neveu, mais un tel éloge avait-il sa place dans cette première lettre pastorale, où seulement ces quelques lignes sont consacrées au clergé diocésain : *« Nous n'avons donc point, nos très chers Frères, conçu en vain l'espérance que Dieu sera glorifié dans les jours de notre épiscopat. Cette douce confiance est d'autant mieux fondée qu'à tous les avantages que nous venons de reconnaître, se joint le plus précieux de tous, celui de trouver dans notre diocèse, et surtout dans notre ville épiscopale, un clergé si justement renommé par les hautes qualités qui le distinguent, dont la piété, la science et le zèle rivalisent avec l'amour pour le Roi, le dévouement pour sa cause sacrée et, nous osons ajouter, avec l'attachement à notre personne. »* Et après un rappel de son oncle André, *« ami et coopérateur fidèle »* des évêques Belsunce et Belloy, il ajoute que cet attachement à sa personne *« n'en est pas moins un sûr garant de tout le bien que nous nous promettons d'opérer par le concours unanime de tant d'efforts dirigés vers le même but, la plus grande gloire de Dieu. »*

Si désormais Marseille tient tant de place pour Eugène et sa Société, comment maintenir à mon travail un axe principalement oblat ? N'est-il pas déséquilibré de m'attacher surtout à Eugène de Mazenod comme Oblat, le premier d'entre les Oblats, en donnant moins de place à ses charges marseillaises ? Il suffit de regarder le travail de Leflon. A partir de 1823, plus de 800 pages sont consacrées au diocèse de Marseille et à l'épiscopat. Il en reste 300 pour les Oblats, dont un peu plus de 200 consacrées aux fondations hors de France (Canada, Angleterre-Irlande, Ceylan, Afrique du Sud, Etats-Unis). Ce qui veut dire un peu moins de cent pages pour la vie et le travail des Oblats en France et leurs communautés... Je m'autorise cependant ce parcours, m'attachant d'abord à Eugène de Mazenod comme Oblat et aux autres Oblats, en espérant l'accomplir au moins mal.

Vicaire général, une tâche difficile

Rey résume en quelques lignes (I, p. 335) la situation, telle que la vivent les deux vicaires généraux : *« Pour le p. Tempier comme pour le p. de Mazenod, le changement survenu dans l'existence des deux amis était tout à fait contraire à leurs aspirations. Ils avaient voulu être des missionnaires et non de simples administrateurs. Tous les deux souffraient, dans l'intime*

de leur âme, de l'asservissement auquel ils étaient livrés et cela au milieu de luttes incessantes et presque sans consolation. Car le p. de Mazenod était loin d'avoir sa liberté d'action, dans l'administration du diocèse. Relativement jeune encore, il était entouré dans le conseil épiscopal de vieillards respectables que les épreuves de la Révolution avaient rendus timides à l'excès, que toute innovation surprenait et rendait défiants, qui craignaient surtout de créer un courant d'opposition par des mesures trop énergiques. Or, ils avaient plus souvent qu'on ne l'a cru sur l'esprit du vénérable évêque de Marseille presque octogénaire, une prépondérance contre laquelle se brisaient la volonté et les projets du p. de Mazenod. Nous trouvons les plaintes du Fondateur dans les lettres qu'il écrivait à ses missionnaires au jour le jour. » Reconnaissons que l'accumulation de ces plaintes étonne, surtout dans des lettres dont les destinataires sont des jeunes prêtres, voire des jeunes en formation.

Eugène et Tempier ne sont pas les seuls à rencontrer ces difficultés. Le biographe de Jean-Marie de Lamennais, alors vicaire général de Saint-Brieuc (il est le frère du célèbre Félicité), cite cette confidence tirée d'une de ses lettres : « *L'administration m'ennuie, me fatigue, me tracasse : autant vaut presque être condamné aux galères* » (Laveille, I, p. 224). Lui aussi avait prêché des missions. Par administration, il faut penser aussi aux rapports avec les administrations civiles, c'est-à-dire la bureaucratie, comme en témoigne cette lettre du p. de Mazenod à Suzanne, datée du 16 décembre 1823 : « *L'époque du renouvellement des pouvoirs nous surcharge à un point incroyable ; nous travaillons ordinairement jusqu'à minuit avec le p. Tempier ; il nous est arrivé de continuer séparément jusqu'à deux heures du matin. Le budget du Préfet, les affaires de l'évêché et du séminaire, les conseils de ville qu'il faut suivre, etc., tous ces objets à la fois nous écrasent* » (EO 6, 138).

A Guibert, le 19 janvier 1824, il écrit : « *Je me regarde toujours comme dans un état violent lorsque j'en suis éloigné (de la sainte maison d'Aix) et il ne faut rien moins que la persuasion que le bon Dieu exige cet énorme sacrifice de moi, pour le plus grand bien, pour me déterminer à m'y soumettre sans murmurer, car je ne donne pas ce nom aux plaintes qui m'échappent souvent et qui sont bien légitimes, étant du genre de celles que N.S. poussa sur la croix ou dans le jardin des oliviers* » (EO 6, 140). En avril (EO 6, 144), il parle à Guibert de sa chaîne, c'est-à-dire les charges qui le lient. Dans une lettre à Marcou, en avril aussi, il mentionne « *tous ceux qui ont le bonheur d'habiter la maison après laquelle (son) cœur soupire, vers laquelle (ses) désirs ne cessent de se porter* » (EO 6, 146).

Le 28 mai, Tempier va passer une quinzaine de jours au Laus et Eugène écrit à Courtès : « *Ce n'est guère amusant pour moi, car je supporte le fardeau avec un ennui et un dégoût excessifs. C'est au point qu'il faut toute ma raison, et un peu aussi le secours de Dieu, pour ne pas dire : satis est (c'est assez), et souhaiter le bonsoir à la compagnie. Tu sens que dans cet état j'ai besoin d'avoir auprès de moi quelqu'un de la famille pour soulager mon cœur. Dès que le p. Suzanne sera de retour, envoie-le à Marseille* » (EO 6, 148).

Le même jour, il écrit à Honorat, alors en mission à Vitrolles dans les Hautes-Alpes : « *Si tu es contrarié, comme tu dois l'être en effet, unis tes pensées aux miennes et soutenons-nous mutuellement, car je sèche au métier que je fais ; et, qui pis est, je crains de n'y pas trouver le mérite que ton obéissance te procure. Je supporte du moins ce fardeau avec moins de résignation qu'il ne faudrait, c'est qu'il est difficile de n'être pas continuellement froissé par toutes les contradictions que la malice, la bêtise et l'injustice accumulent sur mes pas. Tout cela ne me pèserait pas une once, si je n'étais pas en seconde ligne, ne pouvant pas, par conséquent, déployer tous les moyens et l'énergie qui seraient indispensables pour gouverner et opérer le bien. Patience ; le bon Dieu ne nous demandera pas compte du bien qu'il ne nous a pas été possible de faire ; tout ce que je demande, c'est qu'il daigne avoir égard aux sacrifices journaliers que ma position m'impose. Adieu, très cher ami, prie pour moi et compatis à mes ennuis en te rappelant mon exil* » (EO 6, 149).

Dans une lettre à Touche au début du même mois, Tempier s'exprime de façon analogue : « *Je me trouve seul ici. Notre supérieur a été faire sa retraite particulière à Aix... Le p. Suzanne est également à Aix, et moi, pauvre misérable, je suis toujours ici à batailler et à sécher en ce bas-monde. Ah ! s'il m'était donné de pouvoir faire une retraite, je sais bien où j'irais la faire. Beau sanctuaire du Laus, que ma langue s'attache à mon palais si je t'oublie jamais ! Néanmoins je ne perds pas courage, je demanderai d'aller passer 15 jours avec vous, et si vous priez bien pour moi, vous l'obtiendrez* » (EO Tempier, II, 50).

Au début de mai, en effet, le p. de Mazenod peut prendre quelques jours dans la communauté d'Aix pour y faire sa retraite personnelle. Ses notes de retraite sont publiées dans EO 15, 201-206. Elles révèlent les mêmes difficultés à vivre son double statut de vicaire général et de membre de la petite Société. En voici des extraits : « *Dieu soit loué, béni et remercié ! J'ai pu enfin me soustraire au joug qui pèse sur moi, j'ai pu secouer les chaînes qui m'accablent et que je dois pourtant baiser ; il m'est permis de me retirer pendant huit jours dans notre chère maison d'Aix pour m'occuper uniquement de l'affaire de mon salut. Puissé-je profiter de ce doux loisir que la divine Providence me ménage pour rentrer en moi-même, pour sonder mon cœur, pour rechercher et apercevoir dans mon âme tout le dégât, tout le ravage que la dissipation produite par les affaires multipliées, et sans cesse renaissantes, y a faits. Grand Dieu, n'étant créé que pour vous posséder, n'ayant d'autre affaire véritable que d'opérer notre salut, pourquoi faut-il que tant d'objets divers viennent à chaque instant et tous les jours nous détourner de l'application que nous devrions y apporter. Combien de fois n'ai-je pas été tenté de tout abandonner pour ne m'occuper que de mon âme ! Mais non, il faut, me dit-on, que je la sauve en continuant de m'occuper des autres.*

« *Si l'on savait néanmoins combien je suis faible, combien je suis imparfait, le fond de corruption et de péché qui est en moi, pourrait-on m'exposer à tant de danger, pourrait-on me prescrire d'autres devoirs que de travailler à ma propre sanctification ? J'ai besoin de la solitude, j'ai besoin de la régularité, j'ai besoin de l'exemple. Hors de là je m'affadis et mon esprit sans saveur n'est plus bon à rien pour la vie éternelle. Dieu veuille encore que l'état*

dans lequel me jette ce tourbillon d'affaires qui préoccupent, qui agitent, qui absorbent, ne soit pas précisément celui que j'ai toujours redouté et dont je n'ai vraisemblablement pas pu me préserver dans ces derniers temps. Dieu veuille, Dieu veuille que je ne sois pas pis encore et que le Seigneur n'ait pas seulement commencé à me vomir de sa bouche, mais qu'il ne m'ait impitoyablement rejeté de sa face.

« Douce espérance, douce espérance..., reviens, reviens en moi et sois toujours ma compagne fidèle dans la recherche exacte que je vais faire de mes innombrables infidélités, dans les réflexions auxquelles je vais me livrer pendant cette retraite sur les devoirs sacrés de mon état, sur les redoutables fonctions qui m'ont été confiées, sur le compte terrible que le Souverain Juge me demandera de mon administration...

« Mes lectures ont roulé sur la dignité, sur la sainteté du sacerdoce, sur la grièveté de pécher et de se perdre si l'on est infidèle à la grâce, négligent dans la pratique des vertus qui doivent constamment orner l'âme d'un prêtre et surtout d'un prêtre qui doit être le modèle, l'appui, le soutien de ceux que la Providence a confiés à sa direction, d'un prêtre à qui Dieu a fait la grâce de sentir que les vertus communes sont insuffisantes pour opérer les merveilles qui doivent accompagner les œuvres de son ministère, et qui a cherché de se rapprocher des conseils pour mieux accomplir les préceptes.

« Le bx Liguori et le bx Léonard de Port-Maurice ont fait tous les frais de ces précieuses lectures ; j'ai repassé avec consolation les principaux traits de la vie de ce dernier en me rappelant qu'il y a environ huit ou neuf ans cette même lecture faisait couler abondamment mes larmes, et m'avait peut-être communiqué, sans que je me doutasse, l'esprit qui me porta peu de temps après, c'est-à-dire trois ans environ, à suivre la même carrière, à exercer du moins le même ministère que lui ; plût à Dieu que je n'en fusse pas détourné par les devoirs d'un genre nouveau qui viennent de m'être imposés ! Je n'y vois qu'un avantage, c'est qu'en m'appliquant à les accomplir de mon mieux, j'ai appris ou, pour mieux dire, j'ai eu l'occasion de concevoir une plus grande horreur du monde, que je détestais pourtant déjà bien, il a été si injuste, si atroce à mon égard, et quand je dis le monde, je comprends des gens de toute espèce, qu'il faudrait que j'eusse entièrement perdu la raison pour attacher quelque prix à son estime ou à ses faveurs.

« Néanmoins dans deux jours je vais de nouveau me trouver en contact avec lui. Il faut que je reparaisse à mon poste. Ce sera, je l'espère, encore pour y faire mon devoir, pour tâcher par tous les efforts de mon zèle de redonner un peu de vie à un diocèse mort quoiqu'il eût quelque apparence de santé ; de nouveaux cris s'élèveront sans doute, on ne réforme jamais sans froisser, sans blesser bien du monde ! n'importe ; n'ayons que Dieu en vue, l'honneur de son Eglise, le salut des âmes qui nous sont confiées : ne consultons que la Sagesse divine, méprisons la sagesse humaine et Dieu nous aidera. Mais il faut beaucoup de vertu pour sacrifier son repos à son devoir, pour affronter la haine et la persécution des hommes, précisément pour faire du bien aux hommes. Cette vertu ne s'acquiert et ne se conserve que par l'union avec Dieu, que par la prière et l'oraison, etc., qu'en marchant toujours devant

Dieu pour ne fixer que le ciel et ses récompenses qui ne sont autres que Dieu lui-même. Seigneur, faites-moi la grâce de me pénétrer de plus en plus de ces pensées !

« Avant de sortir de la retraite, il faut que je fixe mes idées sur la règle particulière que je dois suivre, tant que pour mes péchés je serai retenu à Marseille. La pensée qu'il faut dans deux jours retourner dans mon exil me consterne et c'est avec beaucoup de peine que je m'y résigne, mais puisqu'il le faut je tâcherai de combiner les choses de manière que l'accomplissement d'un devoir ne nuira pas à l'accomplissement d'un autre. Grand Vicaire de Marseille par nécessité et forcément, je ne cesse pas pour cela d'être le chef ou pour mieux dire le père de cette Société dont tous les membres sont des modèles de toutes les vertus ; je me dois avant tout et principalement à cette famille pour laquelle le Seigneur m'a donné tant d'amour et qui est pour moi constamment et si justement un sujet d'admiration. Je puis bien dire de ces chers enfants comme la mère des Maccabées que j'ignore comment ils ont été formés dans mon sein. Hélas, ils ont tous incomparablement plus de vertus que moi et je pourrais dire avec raison que je ne suis pas digne de délier les cordons de leurs souliers. Que je m'estime heureux de leur appartenir ! Quelles actions de grâce ne dois-je pas à Dieu pour me les avoir donnés ! Je vivrai donc toujours dans l'union la plus intime en esprit avec eux, et en attendant que nous puissions former à Marseille une maison régulière qui nous procure une partie des avantages qui se trouvent abondamment dans notre chère maison d'Aix, j'observerai autant qu'il me sera possible la Règle en mon particulier, me conformant, tant que faire se pourra, même aux heures des exercices... »

Il est permis d'être étonné de certaines expressions. Eugène parle de « *haine et de persécution* », et aussi du « *monde qui a été si injuste, si atroce à son égard* ». On peut transcrire ici une lettre à Courtès, en date du 13 août 1823, donc dans la semaine qui suivit l'installation de Fortuné à Marseille. Cette lettre, omise par erreur, aurait eu sa place dans le document précédent. « *Je n'entame pas le chapitre des regrets et des peines, il serait inépuisable. Marseille eût été insupportable pour moi si on m'y avait vu venir de bon œil et si l'on m'y rendait la justice que je sais mériter ; juge de ce qu'il en doit être quand je considère que Lucifer n'eût pas été plus maudit, s'il se fût présenté pour enlever leurs âmes... Ne crois pas cependant que toutes ces clameurs m'intimident, ni tout ce dont on me menace. C'est aux Princes, c'est au Roi, c'est au Pape qu'on doit écrire ; les libéraux se sont chargés de cette dernière démarche* » (EO 6, 128). Cela, on se souvient, à cause des problèmes posés notamment par les Missionnaires de France et leurs soutiens marseillais.

Malgré une lecture attentive des documents de cette période, il est difficile de saisir quelle est la vie quotidienne tant d'Eugène que de Tempier en cette première année à Marseille. Nous avons les résolutions de retraite du p. de Mazenod en 1824 (EO 15, 205-206). Elles laissent deviner que ses journées se passent entièrement à l'évêché où, dit-il, il est « *retenu pour ses péchés* ». Rien n'est dit de la communauté du Calvaire, pourtant peu éloignée, sinon qu'elle n'est pas « *une maison régulière* ».

Rambert est plus que succinct. Il en vient très vite à la nomination des supérieurs des trois maisons (qui date de l'automne 1824), disant seulement d'Eugène qu'il est « *obligé désormais de se fixer à l'évêché* » (I, p. 388). L'utilisation du verbe *se fixer* est à souligner. Il faudra attendre que la nouvelle maison du Calvaire soit bâtie pour que « *le Supérieur général vienne tous les soirs, avec le p. Tempier, coucher au Calvaire* » (I, p. 390).

Rey (I p. 331-332) s'en tient à une vue d'ensemble. « *Les labeurs auxquels se livra le p. de Mazenod dès le début de son administration furent excessifs. C'est au Diocèse qu'il donna la plus large part de son temps. Les lettres aux membres de sa Société deviennent plus rares ; il s'y livre à moins d'épanchement. Il se borne au strict nécessaire et son écriture porte tous les signes d'une hâte précipitée. Il déclare cependant que son plus grand bonheur est de s'entretenir avec ses enfants, mais que le devoir lui impose de cruelles privations... Il sera bientôt obligé de renoncer au voyage d'Aix à l'occasion du premier vendredi de chaque mois, voyage doublement cher à son cœur, mais les affaires le retiennent à Marseille. C'était lui qui accompagnait ordinairement Mgr Fortuné dans ses visites pastorales, veillant à la santé de l'infatigable vieillard et lui épargnant le plus gros du travail. C'est lui qui était chargé de la rédaction de toutes les pièces officielles et elles abondaient dans ces premières années de fondation et de création. Il présidait les réunions du clergé, des curés de la ville convoqués pour s'occuper du Séminaire et des œuvres de charité. On se demandait comment il pouvait suffire à un travail aussi incessant et aussi écrasant.* »

Bien plus, on l'a dit précédemment, lors de la nomination de Fortuné en février 1823, l'ancien palais épiscopal était occupé par l'armée. Des démarches furent entamées pour en obtenir à nouveau l'usage, après l'indispensable remise en état. Si bien qu'à l'arrivée à Marseille le 10 août, on s'était établi dans le provisoire. « *L'évêque lui-même avait été obligé de se loger dans une étroite maison de la rue de l'Evêché* », indique Rey (I, p. 324). Son neveu l'y accompagne. Je n'ai trouvé aucune date précisant quand ils purent occuper le palais épiscopal. C'est encore moins précis pour Tempier. Le p. Beaudoin dit simplement que le p. de Mazenod « *résidait à l'Evêché avec le p. Tempier depuis l'été 1823* » (EO 15, 201 note 46). Mais il ne donne aucune source pour cette information. Rey nous indiquera que « *vers le milieu du mois de janvier 1825, la maison du Calvaire étant achevée, le Fondateur s'y établit avec le p. Tempier* » (p. 341).

Les lettres du p. de Mazenod à sa maman complèteraient ces renseignements. Je n'en dispose malheureusement pas. Un extrait est cité par Leflon (III, p. 42). Il y est question d'un domestique de l'évêché qui a des *lubies*, celles « *par exemple de ne pas vouloir descendre pour servir à table ou bien de planter là Monseigneur au milieu du chemin* » (8 août 1824). Et le 12 octobre : « *Vos bons conseils nous seraient fort utiles pour les achats qu'il nous est encore indispensable de faire, tels que couvertures, couvre-pieds, etc. Nous avons acheté les lits et les matelas. Nous n'avons pas assez de linge, je voudrais que vous en jugeassiez vous-même... Nous avons besoin d'huile pour la friture et pour les domestiques. Veuillez bien nous en procurer comme l'an dernier* » (cité par Gaben, p. 123).

Les lettres aux jeunes Oblats d'Aix

Pour l'année 1824, le volume 6 des *Ecrits Oblats* a rassemblé 39 lettres ou parties de lettres du p. de Mazenod à des Missionnaires de Provence. Ces lettres ou les extraits qui ont été conservés, sont-ils ou non représentatifs de ce qui a disparu ? Jusqu'à quel point peut-on se fonder sur ce dont on dispose aujourd'hui ? La question reste ouverte. De plus, avec la présence de Tempier et de Suzanne à Marseille, nous sommes privés des échanges avec ces interlocuteurs. Une fois émises ces réserves, il est à remarquer que presque toutes les lettres conservées sont adressées ou à Courtès ou à des jeunes missionnaires, récemment ordonnés ou encore en formation. Une prochaine section sera consacrée aux missions prêchées en 1824 ainsi qu'aux directives pour la prédication. Je retiens ici des lettres à Courtès, désormais maître des novices désigné, ou encore à des jeunes. Elles concernent surtout la formation.

Dans sa lettre à Guibert déjà citée et datée du 19 janvier (*EO 6, 140*), le p. de Mazenod dit ressentir son éloignement d'Aix comme « *un état violent* ». Il ajoute: « *Je t'envoie, mon bien cher Guibert les deux éditions du cardinal Gerdil (théologien savoyard du XVIIIe siècle) que je t'avais promis ; j'aurais voulu pouvoir te les porter moi-même, tant je m'estime heureux quand je suis dans cette sainte maison où tout me plaît et m'édifie... Je ne sais si tu as partagé mon bonheur, mais je dois te dire que tu m'as, toi particulièrement, procuré de grandes jouissances dans les moments que nous avons passés ensemble ; je t'ai trouvé tel que je te souhaite, aussi mon cœur était à l'aise et rien ne comprimait la tendre affection que le bon Dieu m'a donnée pour toi, parce qu'il me semblait que ce sentiment était partagé. C'est ainsi que le Seigneur dispose celles de ses créatures qu'il associe pour procurer sa gloire dans une même volonté.* »

Guibert remercie le 24 : « *On ne saurait avoir plus de bonté que vous n'en avez. Nous avons reçu les deux volumes de Gerdil. Pourquoi avez-vous consenti à nous envoyer des livres aussi précieux ? Si je vous ai manifesté mon grand désir d'avoir cet ouvrage, c'est que je pensais que tout consistait en un seul volume, vieux et isolé. Nous nous en servons cependant, puisque nous l'avons ; mais ce sera avec tant de précaution et de ménagement, que, lorsque vous les remettrez à leur place, ils paraîtront aussi neufs que les autres. Ils ont fait beaucoup de plaisir à mes frères. Nous les avons parcouru des yeux ; ils nous promettent beaucoup de choses très utiles et très agréables. Je vous en remercie pour eux et pour moi. Les voilà théologiens depuis quelques jours. Ils sont ravis de cette nouvelle étude. Leur application en redouble et ils vont meilleur train que dans la philosophie. Il ne leur manque qu'une chose, c'est un professeur ; le bon Dieu y pourvoira* » (*EO Guibert, 217-218*). Sur ce point, la remarque du p. Beaudoin (*ibid. pp 29-30*) est plus que surprenante : « *Il ne semble pas que, après leur retour de N.-D. du Laus en octobre 1823, les scolastiques aient suivi les cours au séminaire d'Aix. Ils étudient par eux-mêmes... Il n'y a pas de professeur de théologie au début de 1824* », conclut-il de la lettre de Guibert.

Vers la même époque, dans une lettre non datée, le p. de Mazenod donnait à Guibert des nouvelles de son jeune frère, Fortuné, alors au petit séminaire de Marseille. *« Je viens enfin de découvrir Fortuné, mon bien cher ami. Il est depuis jeudi au petit séminaire, où il paraît déjà habitué. Il est venu me voir ce matin. Je l'ai engagé à t'écrire une petite lettre qu'il me fera passer. Tu pourras ainsi établir une correspondance pour te mettre à même de l'encourager dans l'accomplissement de ses devoirs. Je le verrai de temps en temps et, entre nous, nous l'acheminerons au bien »* (EO 6, 139).

Le 25 février, il écrit à Courtès : *« Il ne faut pas que le cher p. Honorat vienne à Marseille, ce serait contraire à l'esprit de pauvreté. J'irai le voir le plus tôt qu'il me sera possible »* (EO 6, 143, note 14). Puis, au même, le 1^{er} mars : *« Je t'ordonne très expressément de demander la permission de faire gras ce carême et de consulter M. d'Astros (le médecin de la communauté) pour qu'il décide que tu ne peux pas jeûner. S'il y a quelqu'un autre dans la maison, comme le p. Sumien (désigné comme père, quoique pas encore prêtre) par exemple, qui ne puisse pas non plus faire maigre, tu les feras manger à une seconde table. Les élections m'empêchent d'être à Aix le premier vendredi du mois »* (EO 6, 143).

A Guibert, il écrit en avril (EO 6, 144) : *« Ne sois plus en peine de mon bras, mon bien cher ami, il est radicalement guéri ; mon voyage sera donc renvoyé après Pâques, car la nécessité seulement eût pu me forcer à quitter ma chaîne dans ce moment-ci. Je te remercie bien de l'intérêt que tu as pris à mon infirmité passagère. Je me serais consolé de n'en être pas délivré par le plaisir que j'aurais éprouvé en étant obligé de passer quelques jours de suite avec toi. »* Guibert l'avait en effet invité, alors qu'il souffrait d'une douleur au bras gauche, à venir suivre un traitement d'eaux thermales à Aix.

Le 8 avril, son correspondant est Barthélemy Bernard, 22 ans, qui avait fait son oblation le 4 novembre précédent et qui vient d'être ordonné diacre : *« Je te félicite de tout mon cœur, mon cher enfant, de la grande grâce que le bon Dieu vient de t'accorder, et je vois avec consolation que tu sais l'apprécier. Je n'ai pas besoin de te rappeler quelles sont les vertus que tu dois t'exercer davantage à pratiquer, elles doivent toutes te devenir familières, tu as été élevé à une grande dignité dans l'Eglise, tu ne peux en soutenir l'honneur qu'en travaillant à devenir tous les jours plus saint ; tu fais partie de la hiérarchie et tes augustes fonctions t'appellent tous les jours à la porte du tabernacle, te rapprochent de l'Agneau sans tache, sur lequel tu peux fixer amoureusement tes regards, qu'il t'est donné de porter en tes mains, de toucher presque. Que ton cœur agisse dans ces moments heureux, qu'il s'enflamme, qu'il se purifie. Le zèle est le caractère distinctif du diacre, il a reçu l'esprit de force, pour lui d'abord, sa propre sanctification et la perfection de son âme, puis pour combattre les ennemis de Dieu et repousser le démon avec cette vigueur surnaturelle qui vient d'en-haut. Relis quelquefois les admonitions du Pontifical, soit pour l'ordre que tu viens de recevoir, soit pour celui que tu avais précédemment reçu. Invoque tous les jours les grands saints qui se sont sanctifiés dans le diaconat et demande à Dieu par leur intercession tout ce qui te manque encore pour leur ressembler. Prie aussi pour moi. Je ne t'oublie jamais devant Dieu, et spécialement le jour de l'ordination je me suis acquitté de ce devoir au saint sacrifice que*

j'ai offert pour mes chers ordinands. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. Eugène, prêtre missionnaire. » (EO 6, 144-145)

Le 9 avril, il écrit à Bernard Vachon, alors novice, qui vient d'être ordonné sous-diacre (EO 6, 145) : « *Quoique vous ne m'avez pas fait part, mon cher ami, de votre mariage avec l'Eglise, je ne négligerai pas de vous en faire mon compliment. Vous voilà sous-diacre, consacré à Dieu par conséquent d'une manière spéciale ; c'est un grand pas que vous avez fait : ad majora (à de plus grandes choses) encore ; je suis bien contrarié de n'avoir pu assister à la cérémonie de cette première consécration, je vous aurais embrassé de bien bon cœur, mais je ne vous ai point oublié pour cela, car je n'ai pas manqué d'offrir le saint sacrifice pour nos ordinands ; vous en avez eu votre bonne part, car hélas ! vous n'étiez que deux. J'espère vous appeler à la Trinité pour le diaconat et en septembre pour la prêtrise ; combinez en conséquence vos affaires avec le bon Dieu ; devenez de plus en plus vertueux et saint et ne m'oubliez pas dans vos prières auxquelles je me recommande en vous embrassant de tout mon cœur. Adieu. Eugène, prêtre missionnaire. »*

On sait les questions qui se posaient à propos de Bourrelier, ordonné prêtre trois ans auparavant. Il semble avoir demandé son admission dans le clergé diocésain d'Aix. D'où la lettre, exceptionnellement dure, du p. de Mazenod à Courtès, en date du 14 mai : « *Tout cela fut dit à Mgr l'Archevêque, il n'est pas surprenant qu'il l'ait oublié, mais ce qui l'est beaucoup, c'est qu'en recevant une lettre de cet homme, il ne m'ait pas fait appeler pour me demander quelque éclaircissement et combiner avec nous ce qu'il y aurait à faire. Voilà ce qu'aurait dû faire un évêque qui entendrait aux choses. Il faut cependant éviter qu'on expose cet imbécile à se damner et à ravager, quelle que fût la partie qu'on lui confierait. Va donc chez Mgr l'Archevêque de ma part pour lui demander si véritablement Bourrelier lui a écrit et s'il lui a répondu comme on me l'a dit : cela étant, donne-lui les explications convenables, tout en lui faisant bien entendre que nous ne faisons pas cette démarche dans notre intérêt ; car il nous conviendrait infiniment d'être débarrassé d'un être pareil, mais par devoir et pour le bien des âmes. Cet homme ne peut être que dans un corps, plutôt à Dieu qu'il voulût aller aux Chartreux, mais il a d'autres prétentions. Quand nous aurons prévenu l'autorité et que nous lui aurons rappelé ses propres décisions, nous nous tiendrons en paix. Adieu. » (EO 6, 146-147)*

On ne connaît pas les raisons de la lettre du 22 mai à Courtès (EO 6, 147-148). Le p. de Mazenod l'encourage dans une période très dure pour lui. Serait-ce que les problèmes perdurent avec les curés d'Aix ? « *Je me réjouis avec toi, mon bien cher ami, de ce que tu as été jugé digne d'être méprisé pour l'amour de Dieu et en haine de tout le bien que toi et les tiens faites dans l'Eglise de Dieu. Les impudiques, les usuriers, les hommes qui sont entrés dans l'état ecclésiastique pour soulager leurs familles obérées ou par l'appât de quelque bon bénéfice, les hommes qui se sont introduits dans le sanctuaire sans la vocation d'en-haut, qui n'ont jamais offert au Seigneur que des dons souillés, qui ont toujours ignoré jusqu'au nom du beau zèle qui devrait animer tous les prêtres pour le salut des âmes, les hommes qui par une exécration profanation de leur sacré caractère ont ravagé l'héritage du père de famille,*

scandalisé, perdu ceux qu'ils étaient chargés de sanctifier et de sauver, ceux-là seront les bienvenus, on les louera, on admirera leurs œuvres, on ménagera leur délicatesse, on les récompensera. Monstruosité criante qui révolte les pierres, mais que les anges scrutateurs n'oublieront pas pour le jour des récompenses et des châtements. Une seule chose m'inquiète, c'est que la violence que tu as dû te faire n'ait nui à ta santé, sans cela je ne verrais qu'un sujet de consolation et de joie dans cet horrible abus de pouvoir ; ne perdons jamais de vue qu'en voulant devenir les vrais disciples de Jésus-Christ, nous avons embrassé la croix pour la porter chaque jour, et que nous avons dû renoncer à l'estime et à l'amour des hommes. Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ ; que nous étant consacrés à la vie de notre divin Maître pour lui plaire, dans l'exercice de la piété chrétienne, il faut que nous soyons persécutés. Ceux qui veulent vivre avec piété dans le Christ Jésus auront à souffrir persécution ; enfin que nous ne devons pas être traités autrement que notre chef et notre modèle : S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront ; et que nous devons attendre les persécutions au nombre des récompenses que le Seigneur a promises aux siens ici-bas... Je ne puis t'en dire davantage, ce sera assez pour te consoler, si tant est que tu sois affecté des mauvais traitements que tu as reçus si injustement. »

La maison d'Aix vit dans le provisoire. Le p. de Mazenod partage ce souci à Courtès dans sa lettre du 8 juin (EO 6, 150-151) : « *Ce qui me console, c'est que la vie que nos novices mènent dans la Société est une vie si régulière, si pleine devant Dieu, que l'on pourrait la regarder comme une retraite continuelle. Si tu nous l'envoies (il s'agit de Vachon, qui doit recevoir le diaconat), tu l'examineras afin qu'en arrivant il n'ait plus d'autres soucis que le soin de se préparer prochainement à l'ordination.*

« *Si j'avais pu rester quelques jours à Aix, j'aurais terminé ce qui a rapport à l'administration de la maison. Il eût été de mon devoir de le faire plus tôt, mais sans cesse détourné, j'ai toujours renvoyé ; je t'écris aujourd'hui pour que tu me le rappelles toi-même et que sans faute je le fasse à ma première visite. Je suis indécis si je dois nommer Moreau ; je serais fort tenté de n'en rien faire, il est si peu à la chose qu'en vérité ce n'est pas la peine. Il n'y aurait que le cas où nous aurions à craindre sa faiblesse, j'y penserai encore ; tu peux me donner ton avis ; ce ne serait jamais pour être admoniteur, il faut pour cela avoir plus d'amour de la Règle, plus de zèle pour le bien de la Société et des membres qui la composent, mais ce serait pour le nommer un des assesseurs avec le p. Honorat que je nomme assesseur et admoniteur du supérieur de la maison d'Aix. Il faudra dès lors régulariser toutes les opérations, mois par mois, afin qu'on cesse de vivre dans un provisoire qui n'est pas supportable. »*

Au diacre Barthélemy Bernard, il demande de « *veiller sur l'ardeur de son zèle* ». La lettre est du 16 juin : « *Je le remarque, mon cher ami, parce que je viens de m'en occuper dans mon oraison et que j'écris à un diacre qui est sans doute pénétré de la grandeur de sa dignité et plein de bons désirs pour se perfectionner de plus en plus dans les vertus qui doivent être l'apanage d'un saint lévite. Je suis bien aise, mon cher ami, que tu m'aies écrit pour me tranquilliser sur ton état qui m'avait sensiblement affligé. Je restai trop peu de temps à Aix pour t'en parler et ce fut la même raison qui t'empêcha de me faire verbalement l'ouverture*

que tu viens de me faire par écrit. Je ne conçois pas comment tu oubliais dans ce moment que tu n'étais pas seul. S'il n'y eut eu personne dans l'église, je n'aurais rien vu de déplacé que tu te présentasses amoureusement devant le tabernacle de Notre Seigneur pour lui exposer tes besoins et lui demander son secours, mais la chose n'est plus raisonnable quand on le fait à haute voix devant du monde. Veille donc sur l'ardeur de ton zèle et sache te posséder quand tu as des témoins de ses actions.

« Rien de plus simple, de plus commun, mon cher ami, que d'éprouver des tentations, que d'être fatigué, agité même par des pensées détestables ; les plus grands saints ont passé par ces épreuves et tous les justes qui vivent encore sur la terre sont exposés à cette cruelle persécution que l'ennemi du salut exerce sur les enfants mêmes de la lumière. Faut-il donc s'en étonner ? Faut-il pour cela se laisser aller à la tristesse ? non, certes, parce qu'il n'appartient pas à Satan et à tous ses suppôts de troubler notre âme et de lui faire perdre la paix que l'Esprit-Saint qui habite en nous y est venu établir. Lors même que le corps éprouverait quelque impression fâcheuse ou de la violence de ses pensées, ou peut-être seulement de la disposition du sang et de ses humeurs, il faut bien se garder de s'appesantir sur un examen toujours dangereux. L'habitude que tu as d'aimer Dieu, la volonté constante que tu as de ne pas vouloir l'offenser doit te suffire pour te rassurer pleinement. Il n'est pas si aisé de se détourner de celui qu'on aime par-dessus tout, quand on vit de la vie de la grâce, quand du matin au soir on tâche d'accomplir non seulement ses commandements, mais ses conseils, quand on s'efforce d'avancer chaque jour dans la perfection. Oh ! non. Ce serait autre chose s'il s'agissait de ces hommes qui vivent en l'oubli de tous leurs devoirs, qui mènent une vie molle, inutile, qui marchent sans crainte de Dieu, qui n'ont point d'amour pour lui, qui se mettent peu en peine de l'offenser ; ce serait différent, mais je le répète, celui qui comme vous tous ne vit que pour Dieu et fait tout pour lui plaire, celui-là, je le dirai mille fois, ne passe pas de cet état à l'état de péché comme par surprise. Non, mon cher enfant, le Maître que nous servons, qui est le Dieu tout-puissant, ne le permet pas. Il est là, par sa grâce, et tant que nous ne nous exposons pas volontairement au danger de la perdre, il se charge de nous la conserver... » (EO 6, 151-152)

En juillet, le P. de Mazonod fit un voyage à Nice, - la ville était alors dans le royaume de Sardaigne, - avec la perspective d'une fondation. Une section ultérieure de ce travail sera consacrée à ces démarches, et à leur échec. Le résultat le plus important pour les Missionnaires de Provence fut l'entrée au noviciat d'Aix du jeune prêtre Dominique Albin, dont il sera désormais question dans les lettres à Courtès. Celles-ci continuent à avoir pour thèmes la vie de la communauté d'Aix et plus particulièrement les jeunes en formation.

Ne nous sont conservés que de courts extraits de la lettre du 24 juillet à Courtès (EO 6, 155-156). *« C'est un oubli, très cher ami, que je n'aie pas répondu sur ta neuvaine au bx Alphonse Marie, mais tu aurais bien fait de m'envoyer le manuscrit pour que je jetasse un coup d'œil dessus ; envoie-le moi au plus tôt, je te le ferai passer tout de suite... »*

« Je sens bien que comptant peu sur Richaud (18 ans, alors novice), il était à craindre qu'il prît son parti tout seul si on lui refusait la permission de faire son voyage ; il n'en est pas moins vrai que cet exemple est pernicieux, n'ayant aucun motif plausible pour l'excuser ; il faut donc prendre tes précautions pour que pareille fantaisie ne prît pas à tout autre... »

« Je reviens sur la neuvaine. Il me semble qu'elle est bien longue et qu'elle coûtera bien cher. Je doute que de plusieurs années tu parviennes à couvrir les frais ; d'ailleurs je ne crois pas qu'il y ait le temps de l'imprimer d'ici la fête du saint. Fais bien attention encore qu'il faut obtenir l'approbation de l'Ordinaire et l'imprimer au bas. »

« Ne néglige pas de faire les remèdes indiqués pour Bernard et exige de sa tante les débours que tu seras obligé de faire. Réclame auprès de Mme Pimarche ce qu'elle nous doit et finis par exiger de M. Laval sa pension alimentaire qu'il n'est pas prudent de laisser cumuler davantage... »

Ce sont ensuite des extraits d'une lettre du 27 juillet (EO 6, 156-157) : *« Je viens de recevoir, mon cher Courtès, une lettre de Bourrelier que je ne comprends pas à la première lecture, mais je crois avoir saisi le sens en la relisant. Je te l'envoie en te priant de conserver les lettres que je te fais passer. Cet adieu éternel, ce pour toujours, ce pour la vie dit à mon sens qu'il demande d'être délié. Comme il a donné des marques non équivoques de folie, je pencherais pour acquiescer à ce désir. Je consulterai nos frères, si tu penses comme moi que c'est ce qu'il a voulu dire, mais je voudrais lui donner pour conseil d'aller à la Trappe. Le voyage ne serait pas long puisque ces bons pères s'établissent à la Sainte-Baume. Je ne consens point à l'entrevue que Bourrelier demande, il faut défendre au contraire très expressément à Guigues de l'écouter sous quelque prétexte que ce soit, encore moins de lui écrire ni de recevoir aucune de ses lettres. »*

Le 30 juillet, il est question de postulants (EO 6, 157) : *« Je n'ai pas besoin de te recommander de faire bon accueil à ceux qui se présentent, mais je dois te dire que celui-ci (on ne sait pas de qui il s'agit) n'a aucune idée de ce qui se fait chez nous. Il était disposé de se consacrer aux missions de Nice. M. Dauranson lui avait parlé de nous, sans savoir tout ce que nous exigeons de perfection de ceux qui veulent s'enrôler dans une milice qui ne peut combattre le démon et le vaincre que par les armes de la foi à la manière des Apôtres. Il faut donc, dès que tu auras reconnu que ce sujet peut nous convenir, aborder la question pour ne pas perdre du temps et de l'argent dont nous n'avons pas de reste. »*

La lettre du 18 août traite des relations entre Bremond (un novice ?) et sa famille, car la maman est malade (EO 6, 158-159) : *« Je sens comme toi, mon cher ami, tout le danger du voyage de Bremond, mais comment refuser avec quelque apparence de raison à un père qui demande avec instance son fils pour adoucir les angoisses d'une mère qui désire ardemment de le voir, surtout lorsque la mère est malade et que le médecin donne espoir qu'en consentant à ce désir on calmera ses maux, et que le père met tant d'ingénuité dans les instances qu'on ne peut guère soupçonner d'arrière-pensées. Il aurait voulu que l'absence fût*

d'un mois, je lui ai fait comprendre que ce serait trop préjudiciable aux études de son fils. Huit jours me semblent un temps suffisant pour consoler les parents. Je tiendrais à ce que le séjour de l'enfant chez eux ne fût pas de plus longue durée, il faut bien l'inculquer à Bremond, à la bonne foi, à la vertu et à la fidélité duquel nous devons croire et nous reposer. Tu lui donneras tous les avis que tu croiras convenables. Le père m'a assuré que l'homme est étranger à sa démarche, qu'elle lui a uniquement été inspirée par les désirs de sa femme et une sorte de besoin que son imagination affaiblie par la maladie lui persuade d'avoir. C'est un malheur sans doute, mais je ne sais comment l'éviter, sans s'exposer à de plus grands inconvénients. J'ai recommandé au père de ne pas laisser son fils à Brignoles, il n'y gagnerait rien. Tu ajouteras à l'un et à l'autre les avis que tu jugeras convenables. Je mets l'enfant sous la protection de la Sainte Vierge et de son saint patron. Adieu, je t'embrasse. »

Les problèmes non précisés d'un autre jeune font l'objet de la lettre du 16 août (EO 6, 159-160) : *« Je ne me suis point dissimulé, mon très cher ami, les risques que nous courons par rapport à notre pauvre B. (Bernard ?), mais il n'était pas possible de s'arrêter à un autre parti que celui que nous avons pris. Celui que tu proposais dans le premier moment de la surprise et de l'indignation présentait des inconvénients majeurs, il faut livrer quelque chose à la divine Providence. Je n'ai qu'un regret, c'est qu'à la suite de la dernière conférence que j'avais eue avec ce novice, je n'aie pas conclu ce que nous avons renvoyé à l'ordination pour ta plus grande commodité à cause de la retraite qu'il fallait faire, mais encore un coup quand on a agi prudemment et par de bonnes raisons, il ne faut jamais avoir de regrets ; c'est la marche que Dieu semble vouloir dans la suite des événements qu'il dirige par sa Providence. »*

Deux lettres, du mois d'octobre, laissent entendre que Courtès, comme maître des novices, se trouve devant des situations plutôt difficiles. *« Il faut nous attendre à toutes les épreuves possibles. Je sens combien tu dois être sensible à la disposition de la plupart de ceux auxquels tu donnes tes soins avec tant d'assiduité et de peine. Console-toi en reconnaissant que c'est un nouveau tour de l'ennemi de tout bien, duquel il ne serait pas raisonnable d'attendre la moindre trêve »* (11 octobre, EO 6, 160). *« Je t'ai dit souvent que j'ouvre toujours tes lettres en tremblant, il en est peu qui ne renferment quelque chose de désagréable ou d'inquiétant. (Il s'agit d'Albini, comme cela sera précisé plus loin)... Il y a des jours de malheur ; il paraît que le démon a reçu des pouvoirs presque aussi étendus sur nous que sur Job. Que le Seigneur nous accorde sa résignation ! »* (15 octobre, EO 6, 160-161).

A la fin d'octobre, le P. de Mazenod passa une semaine à Aix pour la retraite annuelle. Sa lettre à Tempier est datée du 29 octobre. *« S'il n'est pas absolument nécessaire que je me trouve à Marseille le jour de la Toussaint, je passerai ici cette fête. Vous sentez combien il me serait difficile d'arriver encore à Marseille à l'heure de l'office que je manquerais peut-être malgré que je me fusse bien pressé ; ainsi disposez mon cher oncle pour qu'il m'accorde cette permission. Elle m'est d'autant plus nécessaire qu'ayant gardé une très étroite retraite, je n'ai pu voir personne et cependant tout le monde sait que je suis ici, et comme l'on ne se fait guère une idée de ce que c'est qu'une retraite exactement gardée, certaines personnes seraient tentées de trouver mauvais que j'eusse passé huit jours à Aix sans les voir. Dieu sait*

si je m'en passerais volontiers ! Le charme que j'éprouve à être avec les nôtres me tient lieu de tout, et puis les réflexions que l'on fait dans une retraite qui va bien nous donnent un dégoût de tant de choses et de tant de gens qu'il faut faire effort sur soi pour se rapprocher des hommes et se plier au code de la civilité et de ce qu'on appelle convenances » (EO 6, 161).

D'autres lettres à Courtès, en novembre, nous font entrevoir ce qu'est le quotidien d'une maison de formation. Ainsi celle du 9 novembre : « *Trussy (un médecin d'Aix) a bien reconnu qu'il y avait plus d'imagination que de mal dans l'infirmité du f. Martin, (21 ans), aussi je suis tenté de croire qu'il avait plus envie d'aller un peu s'asseoir à l'ombre du toit maternel que de prendre des remèdes. Il est fâcheux que les hommes soient exposés à de pareilles lubies, cela n'avance pas les affaires. Quand nous penserons qu'il se sera assez reposé ou ennuyé ici, tu le rappelleras. C'est toujours un bien bon et sage enfant.*

« Je me félicite de l'envoi des deux (postulants) dont tu me parles et je suis bien aise qu'ils t'aient plu. Il suffit d'un bon vent pour faire voile ; il faut de la patience, de la confiance en Dieu et de la prière. N'oublie pas ce dernier article. Chaque Oblat devrait faire à cette intention une communion par semaine, demandant instamment à Notre Seigneur, immédiatement après la communion, qu'il nous envoyât des hommes propres à son œuvre » (EO 6, 162).

Vachon avait été ordonné prêtre le 18 septembre. Le p. de Mazenod lui écrit le 22 novembre : « *Je ne crains pas de vous recommander, mon cher ami, une chose à laquelle votre bon cœur vous aura déjà sans doute fait penser ; c'est de ne pas permettre que le p. Courtès dise la dernière messe. Dût-il vous en coûter un peu, il faut faire ce sacrifice pour conserver votre cher supérieur dont la débile santé éprouverait un détriment considérable s'il attendait si tard pour prendre quelque chose. (Rester totalement à jeun pour célébrer une messe tardive pouvait être éprouvant pour des gens fragiles.) Il est possible qu'il se soit refusé à la proposition que vous lui aurez peut-être déjà faite à ce sujet, mais tout en louant sa délicatesse, je ne puis l'approuver à raison du grand détriment qui en résulterait pour sa chétive carcasse. Il faudra insister en vous prévalant de ce que je vous dis ici, qu'il peut et doit regarder comme un ordre par rapport à lui... Soyez sans inquiétude, ce qui est différé ne sera pas perdu et dès que je pourrai combiner une mission dont vous puissiez faire partie, je ne vous oublierai pas. En attendant, nos Pères travaillent à votre profit et pour votre compte comme pour le leur, car tout est solidaire chez nous comme vous savez. » (EO 6, 163)*

Le 24 novembre, il écrit à Courtès au sujet de Telmon, 17 ans : « *Es-tu bien décidé de me faire demander le dimissoire de Telmon pour la tonsure ? Un enfant qui nous a donné du chagrin jusqu'à l'autre jour, qui était décidé de nous quitter, qui en nous quittant aurait vraisemblablement jeté le froc aux orties, c'est avoir trop de courage. Pour moi, je trouve cette demande prématurée et je ne me risquerai à la faire qu'après une longue épreuve. Je ne vois aucun inconvénient de différer et j'en vois beaucoup de tant me presser. J'avais promis, il est vrai, de solliciter cette grâce à Noël quand je refusai d'en faire la démarche plus*

tôt, mais c'était dans la supposition que l'enfant se conduirait bien, or jamais il n'a fait plus de sottises. J'admire ta clémence, mais je n'en suivrai pas l'impulsion, ce serait trop s'exposer deux fois à la même bévue. Quand Telmon, par une bonne conduite soutenue, nous donnera une garantie suffisante, nous pourrons nous avancer jusqu'à solliciter son adoption dans l'état ecclésiastique ; jusque-là je ne le prends pas sur moi » (EO 6, 163-164).

Dans son *Journal*, en date du 1^{er} mai 1837, Mgr de Mazenod rappelle sa rencontre avec le jeune Telmon : « *Ce cher enfant nous accuse tous d'injustice plutôt que de convenir d'un seul de ses torts. Il ne peut pas oublier que je l'ai ramassé pour ainsi dire au maillot lors de la mission de Barcelonnette (1822). Quel âge avait-il alors ? Quinze ou seize ans, je ne sais (de fait 14 ans), toujours n'était-il pas plus haut que la cuisse. Il avait l'air d'un tout petit enfant. Je l'adoptai néanmoins, et je l'ai toujours considéré comme mon fils, j'ai pourvu à tous ses besoins, je lui ai procuré l'instruction. Enfin, je l'ai admis dans la société et je l'ai conduit ainsi jusqu'à la prêtrise, quoiqu'il m'eût donné quelques inquiétudes dans le cours de son oblationnat, et qu'une fois il se fût enfui de la maison d'Aix » (EO 18, 137-138). Dans sa vie missionnaire, Telmon restera *l'enfant terrible*, membre de la première équipe au Canada, et de sa propre initiative, partant fonder au Texas... *Audacieux pour l'Évangile*.*

Le 15 décembre, Guibert, 22 ans, qui va être ordonné diacre trois jours plus tard, est le destinataire d'une lettre du p. de Mazenod : « *Je m'y prends quelques jours à l'avance, mon cher et bon ami, pour te féliciter et me réjouir de ta future promotion à l'ordre du diaconat. Je te souhaite, mon cher fils, toutes les vertus héroïques des saints qui vont bientôt devenir tes patrons. Quoique nous ne vivions ni au centre du judaïsme, ni parmi les païens, on nous a pourtant accoutumés à un genre de persécution qui nous rend ce robur (cette force) dont le Saint-Esprit favorise les diacres, bien nécessaire, et dont je me flatte que tu feras bon usage en toute occasion. Ce sera pour moi un crève-cœur d'être loin de toi dans le précieux jour de ton élévation. Quel excès de raison il m'a fallu pour ne pas t'appeler où je ne puis me dispenser de me trouver ! Il me semble que tu aurais reçu double part ; mais il est des sacrifices qu'il faut savoir faire. Quand il s'agira du sacerdoce, nous combinerons les choses de manière à tout concilier. Il faut que cet évêque, que l'on appelle par dérision le Monseigneur de la Mission, soit pour quelque chose dans les dons célestes que le Seigneur veut bien départir aux missionnaires ; il faut que tous, s'il est possible, nous tenions quelque chose de lui » (EO 6, 164-165). L'ordination eut lieu à Aix le 18 décembre.*

On le constate, résidant désormais à Marseille, le p. de Mazenod met beaucoup de sollicitude à accompagner les jeunes en formation à Aix et aussi Courtès qui en a la charge. Il fait l'effort de les visiter chaque mois, mais n'y réussit pas toujours. On peut se demander comment Courtès, âgé de 26 ans, avec sa santé fragile, fait face aux tâches qui pèsent sur lui. Rien n'est dit de la présence à ses côtés d'un *socius*, d'un assistant qui partage sa fonction de formateur/maître des novices. S'y ajoute le service de l'église de la Mission. On peut supposer que Moreau et Honorat, peut-être aussi Marcou, apportent ici leur aide. Par contre les documents ne disent rien de la Congrégation de la Jeunesse (a-t-elle disparu ?). Pour ce qui est de la prison (Moreau en a-t-il conservé la charge ?) et de

l'hôpital, ces services sont signalés dans le compte rendu du Chapitre général de septembre-octobre, lorsqu'il est question des revenus des communautés. On ne sait rien d'autre.

Voici ce qui en est dit : « *Les revenus de la maison d'Aix s'élèvent à 3700 francs, à savoir 1000 francs donnés au missionnaire chargé du service de l'hôpital ; 600 francs donnés à celui qui est chargé du service des prisons ; 300 francs donnés au sacristain et 50 francs pour faux frais payés par la sacristie ; plus les rétributions des messes acquittées par les pères de la maison.* »

Prédication et missions

La première mission de l'année 1824 fut prêchée du 11 janvier au 8 février à Ventabren, à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Aix. Le p. de Mazenod y fut présent les dix premiers jours, accompagné d'Honorat, de Marcou et aussi du f. Bernard. Honorat, alors âgé de 25 ans, porta ensuite la responsabilité de cette mission. A la fin de janvier, Suzanne vint aider, et aussi Dupuy. De cette mission nous restent quelques extraits de correspondances, parfois délicats à interpréter. Ainsi ce mot d'Eugène à Tempier, la veille de l'ouverture : « *La proposition de m'occuper à Ventabren de toute autre chose que de la mission est une parole oiseuse. Avez-vous oublié ce qu'est une mission ?* » (EO 6, 139).

La lettre du 24 janvier donne des directives à Honorat : « *L'homme qui m'a apporté ta lettre me dit que, quand tu es en chaire, tu te mets au désespoir, c'est le mot ; mais pourquoi pousser de pareils cris ? Si c'est un défaut naturel qui t'oblige à ne pas cesser de crier..., je n'ai rien à dire, je dois me contenter d'en gémir ; mais si tu peux faire autrement et que tu cries, croyant obtenir de meilleurs résultats, tu es grandement dans l'erreur et bien coupable, car tu manques ton but et tu te mets hors de service ; dès lors, il y a désordre. Mets-toi bien dans l'esprit que l'on perd la moitié de ce que tu dis quand tu cries de la sorte, ce qui est très fâcheux dans une instruction que tout le monde doit retenir. Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire, au contraire, on ne doit se livrer à quelques exclamations que rarement. C'est le moyen qu'elles fassent de l'effet. L'homme a ajouté que tu as craché du sang ; je ne l'ai pas cru, parce que tu ne m'en as rien dit, ni nos deux autres frères, mais s'il en était ainsi, je t'ordonne de cesser à l'instant de prêcher et très expressément de me le faire savoir pour que je quitte tout et aille achever les instructions qui restent à faire. Adieu je vous embrasse tous du meilleur de mon cœur* » (EO 6, 140-141).

Puis le 27 janvier : « *En l'état présent, il faut nécessairement que moi ou le p. Suzanne allions à votre secours. Ce n'est pas le tout de rassembler beaucoup de monde dans l'église, il faut les instruire, il faut les toucher pour qu'ils se convertissent. Vous êtes loin du compte, si vous n'avez encore que la moitié des hommes et je suis en peine pour le résultat final.*

« *Comment as-tu pu avoir l'idée de faire faire trois catéchismes par jour au f. Bernard ? Cela est impossible ; d'ailleurs il n'est pas à présumer que les gens de la campagne quittent leurs*

travaux pour venir y assister ; nous avons toujours ménagé les intérêts persévérants de ces pauvres gens, et il ne serait pas juste de les forcer à mourir de faim ou de n'être pas admis au sacrement de confirmation qu'ils n'ont pas reçu. Fort bien considéré et vu l'état de ta santé, je me déterminerai à envoyer le p. Suzanne à Ventabren. La mission que je lui donne est d'instruire les habitants de ce pays... Je ne saurais trop te recommander la douceur, l'aménité, le support du prochain... » (EO 6, 141-142).

Le même jour, il écrivait à Marcou : « Mon bon Marchetto, je t'embrasse bien tendrement et je me réjouis de te voir t'acquitter avec tant de zèle de ton saint ministère. Il me semble, en te disant cela, que tu m'es présent et que je te presse contre mon cœur. Sois humble et tu feras beaucoup de bien ; tu sais que c'est aux humbles que le Seigneur dat gratiam (donne sa grâce). Le plus habile d'entre nous et d'entre tous les hommes n'est par lui-même qu'un airain sonnante et une cymbale retentissante, c'est le bon Dieu qui fait tout et à qui seul tout doit être attribué ; voilà de quoi nous devons tous être bien persuadés » (EO 6, 142).

La permission qu'il donne à Courtès le 28 janvier vise un autre public, celui d'Aix : « Comme j'ai l'habitude de me déterminer, toujours appuyé sur quelque bonne raison, voici celle qui m'a fait souffrir que tu t'écartes de ce que nos Règles prescrivent par rapport à l'instruction que nous donnons aux peuples. Si je t'ai autorisé à prêcher dans le genre que tu as adopté, à préparer des sermons pour des auditoires brillants, c'est parce que je ne veux pas mettre d'obstacles au développement de ton génie, et que je compte que tu laisseras des traces de ce qu'il produit, de manière à ce que, après toi, d'autres puissent se servir de ces compositions. Il faut pour cela que tu écrives avant et après et corriges avec soin tes sermons. Si tu trompais mon attente et que tu n'écrivisses pas tes sermons, je n'aurais plus de motifs suffisants pour me permettre une exception présentant des inconvénients qui doivent nécessairement être compensés ; c'est en effet un grand inconvénient de n'être pas entendu de la moitié et des trois quarts des auditoires.

« Je te demande de t'occuper du travail que je t'ai confié ; c'est une composition qui doit être imprimée. Il suffit qu'il y ait pour un petit quart d'heure de lecture » (EO 6, 142-143). (Il pourrait s'agir de la neuvaine au b. Alphonse de Liguori, dont il est question par ailleurs).

On a aussi, daté du 9 février, ce mot à Honorat, sur l'exigence de prendre du temps de repos : « Je viens d'embrasser le p. Marcou... Le p. Courtès n'a pas fait attention qu'il fallait attendre mon avis pour le faire partir. Après une mission, il est bon de passer quelques jours dans une communauté régulière. Je ne comptais pas l'appeler à Marseille de 8 à 10 jours. Mais puisqu'il est ici, il sera le bienvenu. Par la première occasion sûre, envoie-moi mes souliers neufs ; je marche sur le chrétien. Vive la pauvreté ! » (EO 6, 143). Même insistance le 12 avril dans une lettre à Marcou : « Il ne faut pas rester longtemps dans ce pays et dire d'avance, avec beaucoup de modération, mais de manière à être compris, qu'en revenant d'une mission aussi fatigante que celle que tu viens de faire, tu as besoin de repos et de recueillement... Après une et surtout deux missions, tu dois sentir qu'on a besoin de se recueillir et de penser un peu à soi » (EO 6, 146).

Par deux lettres à Honorat, on sait que celui-ci prêchait une mission à Vitrolles, petit village des Hautes-Alpes, à la fin du mois de mai : « *Je te recommande de te conduire avec beaucoup de prudence, afin de faire désirer davantage à ce peuple le puissant secours d'une mission ; il ne faut pourtant rien faire directement pour arriver à cette fin, laissant à la divine Providence le soin de ménager les choses pour le plus grand bien. Une pensée me préoccupe. Je crains que tu ne manques de tout. Cher ami, veille sur ta santé. Qui est-ce qui prend soin de toi ? Te fournit-on une nourriture saine et suffisante ? A qui es-tu recommandé ? Ecris-moi sur cela, car c'est un souci pour moi. Du reste, si tu es contrarié, comme tu dois l'être en effet, unis tes pensées aux miennes et soutenons-nous mutuellement, car je sèche au métier que je fais...* » (EO 6, 149). Puis le 2 juin : « *Je vois par la lettre que je reçois aujourd'hui, que malgré l'endurcissement de ce pauvre peuple, quelques individus profiteront de ta visite ; que cette pensée te console, car il est certain que ta présence aura empêché quelques crimes et c'est assez pour satisfaire ton cœur tout chrétien. Ce que j'exige, c'est que tu ne te fatigues pas trop ; ce rhume dont tu me parles est un échauffement de poitrine, il faut nécessairement y remédier* » (EO 6, 149-150).

A Marcou, qui aidait un curé à préparer des enfants à la confirmation, le p. de Mazenod donne ces directives : « *Je ne veux pas que tu prêches des sermons qui n'auraient pas été écrits et approuvés. Je te recommande une extrême réserve pour n'avoir pas l'air d'avoir la manie de parler en public, au risque de te faire mépriser ; tiens-t'en au strict nécessaire. Redouble de prudence et de circonspection quand Mgr l'Evêque sera sur les lieux. Si on t'y invite, refuse-toi absolument de prêcher, prétextant ton départ précipité d'Aix qui ne t'a pas permis de porter tes cahiers, et ta jeunesse et ton inexpérience qui t'obligent expressément à ne pas risquer de compromettre la parole de Dieu. Appuie-toi sur notre Règle qui le défend. Sois poli et sur tes gardes pour parler très peu, on ne risque rien à user de cette retenue, on a tout à perdre à faire autrement. Je ne te dis rien à l'égard de M. le Curé ; dis-toi d'avance qu'il est très important que tu supportes tout de lui ou de ceux qui sont auprès de lui ; le bien exige que tu prennes à cet égard de fortes résolutions et que tu ne t'en écarter pas* » (11 août 1824, EO 6, 158).

Insistance aussi auprès de Courtès, pour qu'il veille à ce que les jeunes pères travaillent intellectuellement entre les missions. « *Je sens qu'Honorat doit avoir besoin de préparer quelque chose pour les missions ; en général, je crains qu'on ne sache pas assez ménager le temps ; tu feras bien de surveiller cet article important à l'égard de tous, tiens-y la main particulièrement pour Marcou. Ici Bernard travaille sans relâche, tout le monde est content de lui* » (25 août 1824, EO 6, 160). D'une lettre à Mie, supérieur au Laus, on n'a conservé que ce court extrait : « *Je tiens à ce que l'on se repose quinze jours entre une mission et l'autre* » (EO 6, 164, n. 68).

La mission d'Allauch, alors 3500 habitants, à une dizaine de kilomètres de Marseille, trouve place vers la fin de l'année. Vraisemblablement, c'est d'Allauch que traite une lettre à Courtès le 9 novembre. « *Peut-on se laisser étourdir au point de s'engager à une mission*

dans la semaine ? Croyez-vous qu'on aille en mission comme on va dire une messe ? Ne fallait-il pas prendre un peu de temps, soit pour se préparer, soit pour mettre ordre aux affaires qu'on laisse en arrière ; aussi est-il impossible que la mission commence dimanche. Maintenant, reste à savoir au juste quelle est la population pour que je proportionne le nombre des missionnaires au besoin. Dans un pays mixte, je ne puis pas risquer le second tome de Ventabren ! Si trois missionnaires suffisent, j'y enverrai les pères Suzanne, Jeancard et Marcou. S'il en faut quatre, le p. Albini pourra se joindre à eux, ne fût-ce que pour les aider pour les confessions » (EO 6, 182).

La mission s'ouvrit le 21 novembre. Dans ses *Mélanges*, Jeancard lui consacre plusieurs pages, car, dit-il, « *c'est la première mission dont la direction fut confiée à Suzanne. Il avait le titre de supérieur et j'étais à sa suite, moi quatrième,* » les deux autres étant Marcou et, pour la première fois, Albini. « *J'allais au feu pour la première fois,* poursuit Jeancard. *On donna à notre départ pour la mission une certaine solennité. Nous reçûmes la bénédiction prescrite par la Règle dans l'église du Calvaire, en présence d'une nombreuse assistance. Le Supérieur général présidait la cérémonie ; il nous adressa une allocution très encourageante pour nous et qui fit aussi beaucoup d'effet sur les autres auditeurs. Les quatre missionnaires, à genoux devant l'autel, étaient en soutane, le manteau sur le bras et le bâton à la main. Comme la distance n'est pas grande de Marseille à Allauch, nous fîmes le voyage à pied, nous entretenant de l'objet de notre ministère, et récitant en commun plusieurs prières. Cette manière de voyager était à nos yeux une imitation des courses évangéliques de Notre-Seigneur et des apôtres. Nous en étions très heureux, car ce début répondait parfaitement à nos pensées exclusivement apostoliques. Dans le cours de la mission, le Supérieur général parut souvent parmi nous. Il venait assister à toutes les principales cérémonies. Il entendait les instructions ou sermons de la plupart d'entre nous et nous dirigeait par ses observations critiques et les conseils de son expérience. La mission allait à souhait ; mais il fallut la prolonger pendant sept semaines pour avoir le temps d'entendre toutes les confessions qui n'étaient pas seulement celles des habitants d'Allauch, mais encore des habitants des paroisses environnantes. Tout le monde, hommes et femmes, se présenta au tribunal de la pénitence et il y eut en tout près de 6000 communions. La mission fut scrupuleusement conduite selon le règlement adopté par le Supérieur général et justifié par l'expérience. Suzanne s'y montra un véritable missionnaire. Il fut dès le début un orateur populaire dont la parole simple, abondante et chaleureuse commandait aux masses des sentiments qui les remuaient de fond en comble... » (*Mélanges*, pp. 211-212).*

Jeancard ajoute alors plusieurs pages sur les qualités de prédicateur de Suzanne. Je retiens ces notations : « *On voyait dans ses sermons suinter la sainte passion qui animait l'homme de Dieu.* » « *Tous pouvaient comprendre jusqu'au dernier mot de ses sermons, d'un genre à la fois populaire et élevé. Rien n'y était obscur, et rien non plus n'y était bas et trivial. Il parlait souvent en provençal, mais il n'avait besoin que de traduire littéralement ce qu'il avait écrit ou pensé dans le plus noble français ; et c'est là une preuve que son langage était à la portée de toutes les intelligences.* » « *Il y avait du fond et de la solidité dans ses sermons. Il ne supposait pas les auditeurs instruits de la religion ; il savait le contraire, et il les*

instruisait. C'est après cela qu'il s'efforçait de les émouvoir. Et voilà comment il a fait tant de bien, et souvent un bien durable, par ses prédications. »

Le p. de Mazenod donne d'autres nouvelles dans une lettre du 24 novembre à Courtès : *« La mission d'Allauch va à merveille et je me félicite toujours davantage d'avoir tenu bon pour qu'on la fit, si j'avais écouté les mais, les si, les car, elle n'aurait pas eu lieu et j'en serais bien fâché. L'église, quoique assez grande, est trop petite pour contenir l'affluence du monde qui y accourt. Tout s'y passe très bien et chacun fait très bien sa partie. J'ai assisté, ce matin, à l'instruction que le p. Jeancard a faite et j'en ai été fort content. Le p. Albini prie sans cesse ; il confessera à son tour. Il ne faut pas que j'oublie de te dire que Monseigneur assista dimanche à l'ouverture de la mission et qu'il amena trois missionnaires dans sa voiture ; les deux autres allèrent à pied à leur destination, mais ils étaient si joyeux, c'est te dire que c'étaient Honorat et Marcou, qu'ils arrivèrent presque aussitôt que nous »* (EO 6, 164).

Une dernière lettre donne des directives à Marcou : *« On ne présume jamais, mon cher ami, en matière de juridiction. Ainsi, supposé que tu n'eusses pas reçu la réponse que tu demandais à Monseigneur, tu aurais dû en conclure, non point qu'il t'accordait ce que tu demandais, mais qu'il te refusait ; c'est pour te rappeler un principe que je te dis cela. Ton absolution serait nulle malgré ta lettre. Du reste, je t'accorde le pouvoir d'absoudre du cas exprimé dans ta lettre.*

« Mande au père Suzanne qu'il est important d'employer plusieurs jours pour instruire le peuple sur ce qui s'appelle la vie chrétienne. Il faut insister beaucoup pour leur faire sentir la nécessité de pratiquer la vertu, leur donner pour cela une grande estime, d'abord de la qualité de chrétien, dont ils n'ont fait nul cas jusqu'à présent ; revenir sur ce qu'il y a de pratique dans la loi de Dieu, les commandements de Dieu et de l'Eglise ; relever tout ce qui tient à la religion, qu'il faut leur apprendre à respecter jusque dans les petites choses ; tonner contre les sottises plaisanteries que l'on se permet quelquefois sur la religion pour dire un bon mot, cette licence est assez commune parmi les paysans. En un mot, il faut prendre les choses depuis la prière du matin jusqu'à celle du soir, depuis le premier jour de l'an jusqu'au dernier. Il m'est arrivé plusieurs fois d'expliquer pour cela, soit l'abrégé de la foi, soit le règlement de vie, qui se trouvent dans le recueil de cantiques. Adieu, mon cher enfant, soutiens tes forces sans tenter Dieu » (18 décembre, EO 6, 165-166).

Ce que devient la communauté du Laus

Faut-il rappeler quelques dates ? Tempier et Touche furent les premiers à s'établir à Notre-Dame du Laus, c'était en janvier 1819. A l'été 1820, le p. de Mazenod envoya au Laus les jeunes en formation, les confiant tout particulièrement à la vigilance de Tempier, devenu ainsi maître des novices. Mais deux ans plus tard, en octobre 1822, il les rappela à Aix. Ce qui créa un grand vide, on s'en doute aisément.

En mars 1823, alors qu'il est à Paris, le p. de Mazenod confie à Tempier la mission de visiteur de la maison du Calvaire. Envisagé comme provisoire, le séjour de celui-ci à Marseille s'avéra de très longue durée avec sa nomination comme vicaire général. Moreau fut nommé au Laus pour lui succéder. Il était prévu que la communauté compte quatre prêtres, elle fut bien secouée par le décès de Jourdan, puis par le brusque départ de Moreau pour le « cloître », sans oublier les grosses limites de Bourrelier. Mie fut envoyé en urgence comme supérieur pour suppléer l'absence de Moreau ; âgé alors 55 ans, il était de beaucoup l'aîné de la Société. En 1824, la communauté ne compte ainsi que deux missionnaires : Mie et Touche, lesquels apparaissent bien isolés, bien loin d'Aix et Marseille. Pour toute l'année 1824, on n'a que deux lettres du p. de Mazenod à Mie. Comment l'expliquer ? Le p. de Mazenod a-t-il écrit davantage et ses lettres n'auraient pas été conservées ? Ou bien était-il tellement accaparé par Marseille qu'il laissait une grande autonomie aux deux Missionnaires du Laus ? Il ne semble pas qu'il leur ait rendu visite cette année-là, se contentant de leur envoyer Tempier en mai et les convoquant à Aix au début de l'automne pour le Chapitre général.

Voici ce qui est dit de la communauté par Jeancard, dans sa notice nécrologique du p. Mie (*Missions 1866, pp. 458-459*) : « *Après avoir donné un grand nombre de missions dans les Hautes-Alpes, le p. Mie, fixé dans la maison de N.-D. du Laus, devint supérieur de cette maison. Sa débonnairété le rendait impropre à régir le temporel de la communauté ; sous peine de voir bientôt toutes les petites ressources épuisées par l'abandon qu'il en ferait à tout le monde, et particulièrement aux habitants, il y eut nécessité de laisser à l'économe le soin exclusif de toutes les affaires temporelles. Le p. Mie s'occupait du spirituel, mais là encore sa bonté nuisait à la vigueur de la discipline ; il édifiait beaucoup par l'esprit religieux qu'il manifestait en toute occasion, mais maintenir toutes choses d'une main ferme, c'était lui demander plus que ne comportait sa nature...* »

« *Le p. Mie ne s'occupait guère du temporel, confirme Simonin dans sa Chronique du Laus (Missions 1897, p. 216). Ce soin était confié au p. Touche, son économe. En fait le p. Tempier restait le véritable administrateur du Laus ; c'est lui qui, entrant dans les moindres détails dirigeait le p. Touche, peu entendu aux affaires, et d'ailleurs trop souvent obligé de s'absenter ; il était plus missionnaire qu'économe.* »

Par chance ont été conservées plusieurs des lettres de Tempier à Touche ; elles nous disent beaucoup de la vie de la Société ces années-là. Nos archives romaines possèdent même les originaux. Je les reproduis intégralement.

Voici la lettre du 24 février : « *Mon bon frère, Notre supérieur n'a pas répondu à vos lettres, 1° parce qu'il ne croyait pas que sa réponse pût vous parvenir avant que vous quittassiez les parages de Veynes, 2° parce qu'il approuvait entièrement la contenance que vous gardiez vis-à-vis de l'ennemi. Il faut avoir une grande envie de faire le bien pour n'être pas dégoûté par tout ce manège. On nous veut parfaits et on nous le rappelle si puissamment et en tant de manières que nous serons forcés à ne plus agir que par des vues surnaturelles. Dieu soit*

béni ! Néanmoins, ne nous laissons pas battre comme des sots qui ne comprennent même pas les petites gentillesse qu'on leur fait, mais laissons cela. Cette thèse me mènerait trop loin. J'écris au p. Mie sur la mission de Veynes. Je ne vous en dis rien à vous. Si le p. Mie était absent, ouvrez sa lettre pour voir ce que je lui dis. » Une note du p. Yvon Beaudoin, citant Simonin, p. 223, nous explique qui est cet ennemi. « Les débuts de la mission (de Montclar) furent contrariés par quelques mauvaises têtes et l'étrange conduite de Mgr Miollis qui, enlevant la direction du travail aux missionnaires, l'avait donnée au curé du canton. »

« Où en êtes-vous de vos finances ?, continue Tempier. Digne et Gap vous ont-ils payé le dernier semestre de l'année 1823 ? Vous deviez tirer 1200 f. de chacune de ces administrations, à moins que la perte que l'on veut vous faire supporter, quoique nous soyons les innocents, doive être prise sur ce semestre. Toujours, tenez vos affaires en règle. Vous ne m'avez plus rien répondu de notre propriété de Remollon (où Tempier avait acheté une vigne). Il est cependant urgent que je sache ce qu'il en est. Avez-vous fait acte de propriétaire en mon nom ? Ecrivez-moi où vous en êtes là-dessus et n'oubliez pas de consulter les instructions que je vous donnais à ce sujet dans une de mes lettres.

« Je vous envoie un mandement du carnaval ; le p. Suzanne vous montera celui du carême. Faites un recueil de tout ce que je vous envoie d'ici. Je ne sais pas si je suis aveugle et prévenu, mais de tous les mandements qui nous arrivent de différents diocèses, je ne trouve rien qui puisse être mis en parallèle avec les productions de ce vieillard décrépiti, (ce que certains disaient de Mgr Fortuné), qui ne devait plus être bon que pour cracher sur ses chenets. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, j'embrasse aussi le p. Bourrelier à qui je n'ai pas le temps d'écrire. Tempier, prêtre missionnaire.

« P.S. Faites savoir au plus tôt à Monseigneur l'Evêque que le p. Suzanne montera d'ici avec un compagnon et que vous serez quatre missionnaires, ce qui ne vous empêchera pas de profiter de l'offre qu'il vous fait de vous donner un prêtre de secours. » (EO Tempier II, 46-47).

La lettre du 20 avril nous apprend en passant que Tempier prend son repas (ses repas ?) à l'évêché de Marseille. *« Ne sachant que faire, mon bon frère, pendant que Monseigneur parle avec M. l'abbé Dabon en attendant que l'on serve la soupe, je profite de quelques minutes qui me restent pour vous souhaiter bonnes fêtes, alléluia. Nous nous portons tous bien, alléluia. Après cela, je ne sais plus que vous dire. Il n'est pas possible de célébrer les fêtes de Pâques et de la semaine sainte plus solennellement et avec plus de pompe que ce que nous avons fait dans notre cathédrale. C'était ravissant. Au milieu de tout cela je pensais mille fois à mes frères qui sont au Laus et que j'aurais voulu voir dans ces moments autour de nous. Du reste, ce n'était que pour un moment que je souhaitais vous voir ici ; un instant après mon imagination toujours plus vagabonde me conduisait au Laus. Adieu, je vous embrasse. La soupe est servie et on la mange sans moi. J'embrasse le cher père Mie et le p. Bourrelier » (ibid., p.48).*

Le 3 mai, c'est encore Tempier qui écrit : « *Je m'étais bien proposé, mon cher frère, de vous écrire longuement par le départ de M. l'abbé Dabon, mais ce bon prêtre vint ici pendant la semaine sainte pour réparer ses vieilles peccadilles, à ce qu'il me dit ; il en était tant occupé, et moi je n'avais pas le temps de courir après lui pour savoir le jour de son départ. Bref, je le vis un moment ; Monseigneur eut la bonne pensée de l'inviter à dîner et c'était seulement pendant le temps que l'on expédiait une des premières soupes grasses après le carême que je vous écrivis mon petit billet qui vous a fait pousser les hauts cris ; mais calmez-vous, je vous écrirai longuement aujourd'hui, et Dieu veuille que vous ne me trouviez pas trop long cette fois ! Je veux vous faire tout plein de reproches : 1° Marianne m'a dit que vous étiez entièrement dévalisé et dénué de toute sorte de provisions. Vous n'avez rien de rien et le peu que vous vous procurez, vous l'achetez à livre et à onces à Gap où vous payez les choses un tiers de plus qu'elles ne valent. Pourquoi ne m'écrivez-vous donc pas ? Article premier, mauvais économiste. En voici une seconde preuve ; vous avez acheté à tort et à travers je ne sais quels ravaudages en fait de toile, cordat, etc. Qu'était-il nécessaire d'acheter des draps de lit, quand vous en avez 60 tout bons et presque neufs, et encore acheter de la drogue (des choses de mauvaise qualité). Je ne connais pas tous les autres articles, mais la brillante Marianne prétend que vous avez dépensé quatre ou cinq cents francs sans choix et sans goût. Je n'ai pas voulu dire cela au supérieur (au p. de Mazenod), préférant vous l'écrire moi-même. 3° Quel est le portail que vous allez faire à neuf afin de mettre les femmes dehors ? Le portail de la maison serait-il donc tombé ? Je ne vous comprends pas. En voilà assez, mon cher frère. Je vais m'occuper à vous faire monter des provisions.*

« *Ayez soin de donner un repas honnête et convenable aux prêtres qui viendront au sanctuaire la seconde fête (lundi) de la Pentecôte. Je crois que vous feriez bien d'avoir une petite provision de vin de Remollon ou de Tallard pour donner aux étrangers dans l'occasion. Le vin du Laus n'est pas présentable. Achetez-en deux ou trois charges que vous garderez pour vous et pour les étrangers, en ayant soin qu'on ne le présente pas à la cuisine. Je vous enverrai d'ici une douzaine de tasses. Gardez-les pour les occasions et servez-vous habituellement de quelques autres tasses pour votre usage journalier.*

« *Je crains que vous ne vous endettiez pour votre sacristie ou que vous ne fassiez des demandes indiscretes pour avoir de quoi faire face à vos dépenses. L'un et l'autre seraient déplacés. Il vaut mieux aller tout doucement que de vouloir marcher sur le ton des cathédrales.*

« *Je me trouve seul ici. Notre supérieur a été faire sa retraite particulière à Aix... Le p. Suzanne est également à Aix, et moi, pauvre misérable, je suis toujours ici à batailler et à sécher en ce bas monde. Ah ! s'il m'était donné de pouvoir faire une retraite, je sais bien où j'irais la faire. Beau sanctuaire du Laus, que ma langue s'attache à mon palais si je t'oublie jamais ! Néanmoins je ne perds pas courage, je demanderai d'aller passer 15 jours avec vous, et si vous priez bien pour moi, vous me l'obtiendrez.*

« Je passe vite d'un sujet à l'autre, parce que je ne réponds pas du moment qui suivra celui où j'ai la plume à la main. Je vous enverrai cette semaine un hermite (peut-être Jean Hermitte, futur novice) charmant qui a bien l'esprit de son état. Vous tâcherez de le loger dans la maison comme vous logez Seas (qu'on ne connaît pas par ailleurs). Il fera sa quête, il aidera comme sacristain et quand le pauvre Seas partira pour l'autre monde, mon jeune hermite le remplacera. Vous serez content de lui. C'est notre supérieur qui a eu la bonne idée de vous l'envoyer, en voyant le bon esprit qu'il a. Traitez-le avec bonté, il pourra vous être utile, il fera tout comme fait Seas. Votre cuisinière lui fera sa soupe en faisant bouillir votre pot.

« Adieu, mon cher frère, je vous écrirai encore par le départ de notre hermite. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. Priez le bon Dieu pour moi et ne passez pas un jour sans me recommander à la bonne Mère » (ibid. pp. 48-50).

Le 21 mai, Tempier annonce à Touche sa prochaine arrivée en tant que visiteur: *« Quoiqu'il soit déjà neuf heures et que la voiture aille partir, il ne sera pas dit, mon cher frère, que Bertrand parte sans que je vous écrive au moins quatre lignes. Je compte partir d'ici le samedi après l'Ascension (29 mai). J'arriverai le lundi matin à Gap, si Dieu me préserve de tout accident. Priez la bonne Mère pour moi. Le bonsoir au p. Mie. Je vous embrasse l'un et l'autre.*

« P.S. Ayez soin de tenir les saucissons que je vous ai envoyés à la cave. Il faut les mettre dans un panier que vous suspendrez à la voûte. » (ibid. 51)

Le 28 mai, le p. de Mazenod écrit à Courtès, cette lettre a déjà été partiellement citée : *« Le p. Tempier te laissera, cher ami, cette lettre en passant à Aix. Il monte à Notre-Dame du Laus, soit pour se tirer un peu de l'esclavage, soit pour mettre ordre à nos petites affaires. Il emploiera quinze jours à ce voyage, ce qui n'est guère amusant pour moi... Dans cet état j'ai besoin d'avoir auprès de moi quelqu'un de la famille pour soulager mon cœur. Dès que le p. Suzanne sera de retour, envoie-le à Marseille » (EO 6, 148).*

Le 31 mai, Tempier écrit au p. de Mazenod : *« Je n'ai pas pu voir à Gap Monseigneur qui avait couché à Ventavon, où il avait donné la confirmation. Les deux pères qui sont ici m'édifient par leur régularité, ils sont bien portants et tout heureux de mon arrivée. C'est le p. Mie lui-même qui sonne les exercices de la communauté, et il s'en acquitte habituellement avec une exactitude admirable. Je vous demande de proroger mes pouvoirs de visiteur au-delà des huit jours de Règle, car je désirerais avoir trois jours francs (pour sa retraite personnelle) et ces trois jours ne compteront pas. » (EO Tempier, II, 51).* La réponse du p. de Mazenod est du 2 juin : *« Vous pouvez prolonger votre visite, si vous le jugez à propos, mais je pense qu'il serait édifiant et d'un bon effet que vous ne le fissiez pas ; c'est une marque de déférence qu'il me semble que le p. Mie mérite. Vous réfléchirez à cela devant le bon Dieu et vous vous déterminerez selon les lumières que le Seigneur vous donnera » (EO 6, 150).*

Sur cette visite de Tempier, Simonin précise : « *Le p. Visiteur mit bon ordre à certaines irrégularités de conduite dont s'était rendu coupable le p. Bourrelier et termina heureusement une affaire de vol fait à Isidore le fermier. Dans son acte de visite daté du 9 juin, il prescrit la fermeture du cimetière de la paroisse, la lecture du martyrologe tous les jours à prime, et la lecture spirituelle, immédiatement après les vêpres, en été et en hiver, de 7 heures à 7 heures et demie. Le souper avait lieu, en toute saison, à 8 heures précises. Nous y lisons aussi la défense expresse, à qui que ce soit, de prêter des ouvrages de la bibliothèque, hors de la maison, à des personnes étrangères. De même on ne pourra transporter des livres de la maison du Laus en une autre maison de la Société, sans une permission expresse et par écrit de notre Supérieur général.* » Simonin nous donne ensuite la réaction de Mie : « *La visite du p. Tempier nous a fait beaucoup de bien ; le p. Touche, qu'il m'a donné pour admoniteur, ne me passe rien. Il me donne des avis rigoureux, mais amicaux et sincères.* »

Au retour de Tempier à Marseille, le p. de Mazenod envoya un mot au p. Mie, en date du 16 juin : « *Le p. Tempier est revenu beaucoup mieux portant qu'il n'était parti ; c'est qu'on est mieux chez soi et avec les siens qu'en galère. Les hommes prendront les choses comme ils voudront, ils donneront aux objets le prix qu'il leur plaira ; quant à nous, nous ne soupçons qu'après le bonheur de nous occuper de notre famille, de vivre selon la lettre et non pas seulement selon l'esprit de nos Règles, comme nous sommes obligés de le faire dans la position où Dieu nous a placés, où nous faisons cependant de notre mieux* » (EO 6, 152-153).

Le 21 juin, c'est Tempier qui écrit à Touche : « *Je ne sais pourquoi, mon cher frère, j'ai différé huit ou dix jours de vous écrire depuis mon arrivée ici ; mais vous pouvez comprendre que les premiers jours de mon arrivée ont été pris tout naturellement par les affaires du diocèse. J'ai fait mon voyage fort heureusement. Vous savez que les diligences ont pour moi une vertu soporifique. Cette fois, il y avait de l'extraordinaire et mes compagnons de voyage en étaient dans l'admiration. Dieu soit béni de tout...*

« *Vous savez que la Garagnane veut absolument laisser à notre maison une partie de l'héritage qu'elle est sur le point de recevoir. Elle me pressa beaucoup pour que je lui indiquasse le mode de vous la transmettre. Je lui promis que je vous écrirais d'ici comment elle devait s'y prendre pour faire cette bonne œuvre ; le fait est que j'étais embarrassé pour le lui indiquer. Si elle devait vivre jusqu'à ce qu'elle eût retiré ce qui est dû, elle nous donnerait de la main à la main et tout serait dit, nous n'aurions pas besoin de rendre le public témoin de ce don ; mais la pauvre Garagnane m'observe qu'elle n'a pas plus de santé que n'en porte l'ordonnance, elle peut mourir et ne va point emporter son argent ; d'un autre côté il sera désagréable de faire un acte public pour nous transmettre ce qu'elle veut nous donner. Je crois donc qu'il vaut mieux qu'elle attende pour faire son testament le cas d'une maladie. Si elle se porte bien jusqu'au moment où elle retirera ce qui lui est dû, elle nous le donnera de la main à la main, si elle vient à être malade, vous ferez appeler M. Lauzet ou un autre notaire pour recevoir ses dernières volontés. Je ne crois pas qu'elle doive laisser à un tiers qui ne serait qu'un prête-nom, outre qu'il y aurait là une substitution, ce moyen est toujours dangereux.*

« Je m'occuperai des commissions que vous m'aviez données. Adieu, je vous embrasse, ainsi que le cher père Mie à qui je vous prie de dire les choses les plus amicales. Tempier, prêtre missionnaire » (EO Tempier II, 52-53).

« Dans les mois d'été, écrit Simonin qui cite Touche, on confessa beaucoup de monde et, tous les dimanches, il y eut procession. On célébra avec grande solennité le 2 août, la fête du bx Alphonse de Liguori, notre patron. Dix à douze prêtres la rehaussèrent de leur présence. Le jour de la Nativité (8 septembre), il y eut un concours immense, car on attendait Mgr l'Evêque de Gap, qui avait promis de faire sa visite solennelle au Laus, mais le prélat ne put accomplir sa promesse » (p. 222).

Une lettre de Tempier, en date du 23 août, concerne comme d'habitude l'économat : *« Je suis bien affligé, mon cher ami et bon frère, de ce que vous n'avez pas encore reçu ma dernière lettre ainsi que les quittances que vous m'aviez demandées. Comme deux de ces quittances devaient être faites par nos pères de la maison d'Aix, je leur adressai mon pli, en les priant de vous l'expédier tout de suite. Le p. Dupuy a été à Aix cette nuit pour des affaires. Je lui ai bien recommandé de savoir ce qu'était devenu ce pli. Vous voyez que je ne suis pas tout à fait en défaut ; néanmoins, je ne veux pas m'excuser entièrement. J'ai beaucoup trop négligé de vous écrire et je me le reproche vivement. Soyez sûr qu'il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Je prends la bonne résolution de vous écrire souvent et je serai fidèle à cette résolution. Je crois avoir répondu dans ma dernière lettre, qui ne tardera pas de vous arriver, si vous ne l'avez pas déjà, à toutes les questions que vous m'aviez faites. Ce n'est pas le moment de faire en Provence vos provisions d'huile et de savon. Je vous disais que l'ouvrier qui devait faire la statue de la Sainte Vierge était malade et qu'il fallait attendre qu'il se portât bien pour lui commander cette statue. Quant à la vigne de Remollon, il devient tous les jours plus urgent de s'en occuper, je le sens bien ; mais comme vous êtes habituellement occupé au service de notre sanctuaire ou dans les retraites et que d'ailleurs (soit dit entre nous et tout doucement) vous n'entendez pas beaucoup aux formalités du droit et à toutes les chicanes du palais, je viens d'écrire la semaine passée à M. Lauzet, notaire à Gap, pour lui demander s'il voudrait bien accepter ma procuration pour terminer cette affaire. J'attends sa réponse pour lui faire passer tous les pouvoirs et les instructions qui lui seront nécessaires. Ainsi vous serez déchargé de cette affaire et de tout ce qu'elle pourrait avoir de désagréable pour vous s'il fallait paraître au tribunal.*

« N'hésitez pas à donner le bien à ferme. C'est la meilleure idée que vous ayez pu avoir en fait d'intérêt et d'économie. Je vous laisse maître des conditions. Pourvoyez seulement à ce que le fermier charrie votre bois de chauffage et vous fasse moudre votre blé, si tant y a que vous continuiez à pétrir. Je crois que si vous n'avez plus qu'une femme pour faire votre cuisine, il ne faut pas hésiter à faire venir votre pain de Gap, en vous arrangeant avec un plâtrier ou avec un habitant du Laus, à qui vous donnerez tant par mois pour vous apporter vos petites provisions. Autrefois, je crois que je donnais 30 sols. Affermez donc. Dans le choix d'un fermier, il faudrait préférer Joseph à tout autre. Si celui-ci ne veut pas de la ferme, donnez-

la à Rambeau ; mais jamais à Casimir qui est un lambin et qui négligerait entièrement vos terres, comme il néglige les siennes. Voyez comment vous ferez pour les mandats, prenez vos arrangements et faites-les moi connaître avant de rien conclure.

« Je suis ravi de tout ce que vous me dites du Dévoluy (où Touche avait prêché). Ces bonnes gens, en allant à Dieu à la bonne et grosse mode, comme ils font, me donneraient mille fois plus de consolation que tout ce que je puis faire ici. Monseigneur est à La Ciotat avec notre cher supérieur. Je les attends aujourd'hui. Adieu, je vous embrasse ainsi que le cher p. Mie » (EO Tempier II, 53-55).

Simonin apporte (p. 217) quelques compléments sur ces questions d'économat. « Le p. Tempier veillait sans cesse à la gestion économique et sage de la maison ; il fit plus encore, il sut profiter des circonstances pour lui procurer des ressources fixes. Au mois de mai, il accepta la donation d'une vigne sur le territoire du Laus ; le 18 septembre, il fit l'acquisition d'une autre vigne sur le territoire de Remollon (à environ 10 kilomètres du Laus), d'une contenance de 80 ares. Cette vigne avait appartenu au prêtre qui desservait le Laus pendant la grande Révolution et qui avait été fusillé à Grenoble. Ne vous étonnez pas de ces tentatives faites pour accroître les ressources de la maison. Les allocations données aux pères pour secours aux paroisses manquèrent, cette année même, dans le diocèse de Digne. Mgr de Miollis avait écrit, au mois de mai, au P. de Mazenod : « La médiocrité des fonds destinés aux prêtres auxiliaires, me met dans la dure nécessité de ne plus employer les ouvriers évangéliques dont les travaux faisaient tant de bien et produisaient tant de fruits précieux dans mon diocèse. » C'était donner leur congé aux Missionnaires de Provence. « Est-ce bien une raison, disait le P. de Mazenod, pour ne plus nous demander ? Nous avons certes assez travaillé dans le diocèse de Digne, sans qu'il nous en revienne rien. »

On peut placer ici l'anecdote suivante concernant le futur saint Pierre Julien Eymard, fondateur des Pères du Saint-Sacrement. « C'est auprès de Notre-Dame du Laus que Pierre-Julien trouve le réconfort qui lui permet de persévérer dans sa décision (de vocation, malgré l'opposition de son père). A 13 ans (donc en 1824), il renouvelle son pèlerinage à ce sanctuaire et là il rencontre le p. Touche. Ce missionnaire comprend la qualité d'âme de ce jeune qui se confiait à lui et il lui apporte la paix du cœur. Nous avons le récit de la rencontre. Touche lui dit : Mon ami, tu n'es pas où Dieu te veut, il faut te faire prêtre. Pierre-Julien répond : Mais mon père ne veut pas me le permettre. Touche conclut : Il n'y a pas de mais. Il faut apprendre le latin. Et puis, vois-tu, tu ne communies pas assez souvent, tu communieras tous les dimanches. C'est dit. Le missionnaire confirme l'appel que Pierre-Julien ressentait. Et pour le soutenir dans sa lutte, il lui accorde de communier tous les dimanches. Dans le contexte rigoriste de l'époque, c'était un privilège. » (M. Barbiero, sss, dans Oblatio 2014/2 p. 264.

Simonin nous donne aussi des informations sur les missions prêchées par les pères du Laus, occasionnellement aidés par l'un ou l'autre père d'Aix ou du Calvaire. Leur insertion reste locale (les deux diocèses de Gap et de Digne). Voici ce qu'en dit Simonin (pp. 223-

225) : « Aidé de deux prêtres, amis des pères, le p. Touche donna une mission à La Rochette, diocèse de Gap, en janvier : elle réussit bien... Le 6 février, nous trouvons le même père, avec les pp. Mie et Suzanne, donnant une mission à Montclar, commune de 570 habitants, canton de Veynes, diocèse de Digne. Les débuts furent contrariés par quelques mauvaises têtes et l'étrange conduite de Mgr de Miollis, qui, enlevant la direction du travail aux missionnaires, l'avait donnée au curé de canton. Les missionnaires ne pouvaient accepter un rôle si effacé. Aussi, ils prirent en tout, selon leurs règles et leurs traditions, la conduite des exercices et des cérémonies, au grand contentement de la population qui leur était dévouée ; Mgr de Miollis, mécontent, leur fit écrire, par son grand vicaire, qu'ils avaient été trop loin, poussés sans doute ou par la jalousie d'un saint zèle, ou par la crainte de donner au doyen un surcroît de peines. La mission suivit son cours, et la population entière, même des étrangers, y prit part avec enthousiasme. Tout le monde se confessa, à l'exception de deux vieillards. La plantation de la croix fut un vrai triomphe pour Notre-Seigneur Jésus-Christ... Notre œuvre, à Montclar, dit le p. Mie, avait été marquée au sceau de l'épreuve, le succès n'en était que plus éclatant. De Montclar, le p. Touche se rendit à Seyne et prêcha une retraite aux élèves d'un petit collège.

Cependant, l'évêque de Gap avait demandé, en janvier, au p. de Mazenod, quatre de ses missionnaires pour donner une mission à Veynes, arrondissement de Gap, chef-lieu de canton d'environ 1600 habitants. Veynes, disait Mgr Arbaud, contient une bourgeoisie non moins mauvaise que celle de Barcelonnette, trois missionnaires seront-ils suffisants ? L'ouverture de la mission eut lieu le premier dimanche de carême. Les pp. Suzanne, Mie, Touche et Marcou furent chargés de cet important travail. « Dieu soit loué, écrit le p. Mie, notre travail a réussi, vingt hommes seulement sont restés en arrière. L'usure était le grand mal du pays, elle s'exerçait ouvertement et librement, grand obstacle aux conversions. Nous avons établi des congrégations d'hommes et de femmes, pourvu que le pasteur puisse les maintenir ! Sans cela le travail est vain. Le p. Suzanne se tue, le p. Touche est infatigable, le p. Marcou a bon vouloir ; pour moi, j'amuse les pères par mes distractions. »

De Veynes, le p. Suzanne alla se reposer au Laus et, au mois de mai, il fit un retour de mission à Entrevaux pendant quinze jours. Il eut la joie de constater que tous les habitants avaient fait leurs pâques et que la congrégation d'hommes marchait bien... »

De son côté, le p. Touche, au mois de juin, et après avoir fait une mission à Romette, canton de Gap, se transporta à Saint-Etienne en Dévoluy ; de là il fit des retours de mission aux environs jusqu'au mois de juillet inclusivement. Rentré au Laus, il en repartit à la mi-septembre ; nous le trouvons à Saint-Bonnet, chef-lieu de canton, d'où il rayonnait comme d'un centre pour porter secours aux paroisses vacantes. »

« Le 20 octobre, les pp. Mie et Touche quittaient le Laus, laissant la desserte de l'église entre les mains de prêtres du voisinage ; les paroissiens et les pèlerins ne furent pas contents, et le p. Tempier blâma fortement le p. Mie d'avoir délaissé le sanctuaire. « Il fallait me prévenir à temps, je vous aurais envoyé le p. Marcou. » La mission de Moline, en Queyras, du canton

d'Aiguilles, gros bourg d'environ 900 habitants dura trois semaines. « Ici, dit le p. Mie, nous avons reçu un parfait accueil ; dès les premiers jours, les femmes ont demandé à se confesser. Les hommes sont plus indifférents, pleins d'eux-mêmes et opiniâtres dans leurs idées ; le genre de vie nomade qu'ils mènent en est la cause. La plupart du temps, ils ne sont pas dans le pays, ils s'en vont dans les villes, faisant un peu de tous les métiers. Les uns sont aiguiseurs, ramoneurs, les autres décrottent les chaussures et font danser les marmottes. Eux surtout avaient bien besoin de la mission. Les prêtres d'Embrun nous avaient prédit que nous ne réussirions pas à Molines, qu'il y fallait des discours bien étudiés, bien travaillés ; nous avons pris le contre-pied et prêché simplement. Dieu a béni nos efforts, et les prêtres d'Embrun ont été mauvais prophètes. A l'exception de quelques personnes, tout le monde s'est approché des sacrements, et cela dans les meilleures conditions. » Touche décrit ensuite la très grande pauvreté dans laquelle vivent ces montagnards.

De Molines, les missionnaires se rendirent à Saint-Véran, 750 habitants, le plus haut village de France (2009 mètres d'altitude). *« L'excellente population de ce village, écrit Mie, est d'autant plus ferme dans la foi qu'elle est entourée de protestants. Elle nous accueille avec enthousiasme. Là, tout marcha bien sur un terrain si bien préparé ; les processions se firent malgré une neige épaisse. La communion des hommes et des femmes fut générale, et on y établit des congrégations pour les deux sexes. Les protestants eux-mêmes venaient aux instructions, l'un d'eux se convertit ; plusieurs se sentaient ébranlés, mais le respect humain les arrêta en chemin »* (Missions 1897, pp. 225-227).

Pour ce qui est des revenus de la communauté, voici ce qu'indique le compte rendu fait au Chapitre général : *« Les revenus de la maison de Notre-Dame du Laus s'élèvent à 3650 francs, à savoir 750 francs du traitement du recteur, 800 francs pour l'excédent de la rétribution des messes, accordé par l'évêque ; 100 francs de loyer de l'hospice ; environ 500 francs du produit des terres ; 1500 francs accordés par le Gouvernement à titre de secours aux prêtres auxiliaires. »* Il est noté que plusieurs de ces ressources restent aléatoires.

La maison du Calvaire (Marseille) en 1824. L'église mise en chantier

On doit se résigner à la pauvreté des informations conservées sur la maison du Calvaire pour l'année 1824. Le p. de Mazenod, Tempier et Suzanne résident à Marseille, ce qui nous prive de correspondances écrites. En plus, malgré les demandes réitérées d'Eugène, il semble que les Missionnaires n'aient guère pris sur eux d'écrire leurs mémoires, à moins qu'elles n'aient pas été conservées.

La communauté a dû se trouver sous la direction immédiate du Fondateur, bien que lui et Tempier, tout au long de 1824, aient résidé à l'Evêché. Vers la fin de l'année, Suzanne se trouve être le supérieur. Quand a-t-il reçu cette charge ? On ne le sait pas plus que pour Courtès à Aix. La nomination ne devint officielle qu'à la fin du Chapitre, donc au début d'octobre.

On se souvient que Jeancard, lors de la crise de 1823, avait quitté les Missionnaires pour rejoindre Fréjus, son diocèse d'origine, qui venait d'être rétabli. Il y avait été ordonné prêtre et nommé vicaire à Pourrières, au pied de la Montagne Ste-Victoire. Mgr Fortuné obtint de son collègue qu'il revienne à Marseille et le nomma aumônier des prisons. Vers la fin d'octobre, Jeancard retrouva donc la communauté du Calvaire, où, dès son arrivée, on le chargea de « *faire le catéchisme aux pauvres que l'on assemblait deux fois par semaine* ».

Une lettre de Dupuy à Tempier nous ramène dans le quotidien. Elle est du 9 juillet : « *Mme de Mazenod a, dit-elle, toute sorte d'ustensiles de cuisine, casseroles, sur lesquels vous pouvez compter, tournebroche ; il faudra qu'elle fasse venir ces objets de St-Laurent en partie. Pour ce qui concerne les marmites, plats de terre et pot à eau, vous ferez bien de les acheter à Marseille.* » Le P. Gaben signale aussi d'assez nombreuses factures de travaux : peinture, plomberie, vitrages, des années 1824 et 1825, et conservées aux Archives générales à Rome. Il est difficile de savoir si elles concernent la maison ou l'église.

Citons ici le compte rendu fait au Chapitre général. « *Les revenus de la maison de Marseille s'élèvent à 3800 francs, à savoir 1200 francs donnés par Mgr pour deux Missionnaires, 400 francs, montant de la bourse accordée à l'oblat diacre de résidence dans la maison, 750 francs donnés au missionnaire qui fait le service des prisons ; plus les rétributions des messes acquittées par les pères, soit environ 1450 francs.* »

Rien de précis non plus sur le déroulement des travaux de construction. De la maison d'abord, dont on se rappelle l'état de délabrement quand elle fut achetée en 1822. Un registre conservé à nos archives oblates de Marseille signale « *l'autorisation donnée par le Maire de Marseille à M. de Mazenod à l'effet d'exhausser les façades de l'ancien presbytère des Accoules sur les rues du Poirier et de la Fontaine du Saint-Esprit* ». Cette autorisation est datée du 28 mai 1824. Les débuts des travaux pour la construction de l'église sont tout aussi incertains, vers la fin de l'année 1824, peut-on penser.

En 1892, le *codex historicus* du Calvaire introduit comme en hors-texte une note demandée par le Supérieur général Fabre au supérieur d'alors, le p. Delpech, On devine un contentieux avec la ville, laquelle prétendait avoir des droits sur l'église. On y lit que l'église du Calvaire a été construite en partie sur du terrain cédé par la ville, en partie aussi sur l'emplacement de l'immeuble de la place de l'Ecole de Médecine portant les numéros 6 et 8 appartenant à M. Dupuy en premier lieu et plus tard à M. l'abbé de Mazenod. Le métrage dudit immeuble peut en fournir la preuve légale et juridique. On mentionne en outre l'achat d'une maison appartenant à la confrérie des Pénitents de la Montée du St-Esprit. La ville a cédé l'ancien terrain de l'église des Accoules à la condition qu'on bâtirait une chapelle sur ce terrain et qu'on y établirait un service religieux du culte catholique.

« Fort de la cession faite par la ville et de la protection du maire et du conseil municipal, ajoute Delpech, M. l'abbé de Mazenod par ses représentants bien connus comme tels, construisit l'église et en paya tous les frais. »

Quelques semaines avant sa mort, Mgr de Mazenod vendit la maison à deux pères Oblats, les pp. Vincens et Roulet. L'acte est daté du 14 février 1861. Mgr de Mazenod vend à Messieurs Joseph Ambroise Vincens, demeurant à Marseille dans la maison du Calvaire, et Joseph Vincent Marius Roulet, prêtre, demeurant rue St-Savournin 41 (c'est l'adresse de l'Œuvre Allemand, dont les Oblats assuraient l'aumônerie)

- un enclos avec divers bâtiments, 2 rue des Accoules, acheté en 1822
- une maison, place du Palais 6 et 8, (actuellement place Daviel) de trois étages avec rez-de-chaussée, acquise le 15 mai 1832 de M. Jean-Alexandre Dupuy, prêtre, alors vicaire de la paroisse St-Martin
- une maison dans un autre quartier, donc ne concernant pas le Calvaire.

L'acte précise que l'enclos dit des chanoines dépendait autrefois du Chapitre de l'ancienne église des Accoules. *« Il confronte dans son ensemble, du levant, partie de l'ancienne muraille du Calvaire et la chapelle des Pénitents de la Trinité et autres, du nord, la rue de l'Hôtel-Dieu, autrefois rue Fontaine du Grand Hospice, du couchant la rue du Poirier, du midi les maisons qui ont façade sur la rue Montée des Accoules. Cet enclos a une autre issue sur la rue Fontaine du Grand Hospice. »* La Révolution changea le nom de Fontaine du Saint-Esprit en Fontaine du Grand Hospice.

Les *Mélanges* de Jeancard (pp. 299-303) nous donnent des informations sur la construction de l'église. *« Une œuvre importante était dévolue au zèle du p. Suzanne. Il y avait à faire bâtir une église. Il se donna pour cela une peine infinie et il ne réussit qu'après avoir surmonté de grandes difficultés. Il ne fallait pas seulement se procurer l'argent nécessaire, mais tandis que les sommes à payer ne se formaient qu'un sou après l'autre, et qu'avec une lenteur qui désolait notre impatience de voir s'élever un édifice convenable, il y avait encore à vider certains différends assez compliqués. Il fallait, pour donner un espace suffisant au nouveau sanctuaire, sans empiéter trop en avant sur l'enceinte du Calvaire, démolir un vieux mur de soutènement du jardin des Pénitents de Saint-Maur (aujourd'hui la chapelle des Italiens cédée aux Oblats) et prendre environ deux mètres sur toute la longueur de ce jardin. Les membres de cette confrérie, qui étaient des hommes très pieux, chefs la plupart des meilleures et des plus respectables familles de Marseille, se prêtèrent avec une bonne grâce digne de leur zèle religieux à la concession demandée. On eut aussi à s'entendre avec les Pénitents de la Trinité. Il fallut, en dédommagement d'un médiocre espace qu'ils cédaient, leur construire une petite terrasse. Ils se montrèrent, en cela, de très bon accommodement. On leur proposa ensuite de consentir à la construction d'un escalier qui mît la maison du Calvaire en communication avec l'église. Il fallait, à défaut de cet escalier, descendre par la porte du clocher et faire le tour par la Montée des Accoules. Ce projet exigeait de la part des Pénitents de la Trinité le sacrifice d'une partie de leur vestiaire en même temps que du sous-sol de leur chapelle. Ils voulurent profiter de l'occasion pour*

recevoir une indemnité pécuniaire de trois mille francs. On était disposé à subir cette condition, quand M. Dupuy, vexé de voir cette somme distraite des fonds nécessaires pour bâtir l'église, avisa qu'il y avait moyen de se passer du concours des Pénitents de la Trinité, en pratiquant l'escalier dans un terre-plein qui ne leur appartenait pas. On creusa dans ce coin et, après avoir enlevé beaucoup de terre, on trouva une très grande quantité d'ossements humains, qu'on y avait déposés en élevant des constructions sur l'emplacement du cimetière de la paroisse des Accoules. On transporta ces ossements au cimetière de la ville ; il y eut un grand nombre de charretées ; puis l'escalier fut établi à l'endroit où il se trouve aujourd'hui.

« Les Pénitents de la Trinité se virent avec dépit déçus de l'espérance de toucher les trois mille francs sur lesquels ils comptaient ; ils voulurent se compenser de cette déception et, se prévalant de l'existence d'une porte qui semblait condamnée et qui, de leur chapelle, ouvrait sur la cour de la communauté, ils prétendirent qu'ils avaient droit d'entrée dans cette cour, comme si elle était commune. Un beau dimanche, à la suite de leur office, dirigés par un d'entre eux, homme expert à fomentier des litiges, ils firent en tumulte irruption dans la cour comme pour faire acte de possession. Ils cherchèrent ensuite pour sortir de la cour une autre issue que la porte par laquelle ils étaient venus de chez eux, comme s'ils avaient eu droit de passage par la porte de la maison. Cette porte leur fut fermée malgré leurs protestations et leurs cris. Cela fait, ils menacèrent d'intenter un procès pour revendiquer leur droit prétendu. M. Dupuy eut alors l'idée de rédimier cette vexation par un procédé inattendu. Il avait eu bien des pourparlers avec certains membres de la Confrérie. Il y avait appris que la chapelle des Pénitents de la Trinité appartenait légalement à un d'entre eux, par suite de l'acquisition qu'un de ses parents ou lui-même en avait faite autrefois à un très bas prix. M. Dupuy traita avec celui-ci sans mot dire à personne et acheta sous seing privé tout l'immeuble des Pénitents, en stipulant une somme à payer assez peu importante ; puis, le tour étant joué, il le déclara. On ne peut se figurer la déconvenue et l'exaspération des Pénitents à la nouvelle de cette négociation secrète et du contrat qui en était résulté. Ils jetèrent les hauts cris ; mais, légalement, la vente était inattaquable. Selon son usage, M. Dupuy ne s'inquiétait guère de ce bruit, cependant le Supérieur général ne voulut pas profiter d'un acte bien mérité peut-être, mais qui, tendant à dépouiller une confrérie religieuse qui jusque-là s'était crue propriétaire, répugnait à la délicatesse d'un supérieur ecclésiastique du diocèse. Il fit annuler la convention et l'opération si adroitement exécutée par M. Dupuy resta sans effet. Quelque temps après, les Pénitents renoncèrent, moyennant mille francs qui leur furent comptés, à leur prétention d'entrer dans la cour des Oblats. La paix se fit entre voisins. Néanmoins quelques-uns des membres de la confrérie gardèrent à l'auteur du croc-en-jambe lancé sur eux une rancune qui ne s'éteignit qu'avec le temps, ou plutôt qu'avec les hommes.

« On n'était pas accoutumé, à l'époque dont je parle, aux grandes constructions qui ne furent commencées que plus tard ; on regardait à Marseille comme une entreprise audacieuse et presque téméraire la mise à exécution du plan sur lequel a été bâtie l'église de Notre-Dame du Mont. Ce fut là le premier essai en ce genre depuis le rétablissement du culte. Mais au Calvaire, comme on n'était pas paroisse, on ne pouvait espérer aucun subside de la caisse

municipale. Comment mener à bonne fin une œuvre pour laquelle on se donnait à peine le temps d'attendre l'achèvement de celle de Notre-Dame du Mont ? Rien ne paraissait plus chanceux. Cependant, fort des conseils du Supérieur général, Suzanne n'hésita pas. Il se mit en campagne avec une résolution qu'aucune contrariété ne put ébranler. J'écrirais un journal, ayant des articles quotidiens, si je disais toutes ces contrariétés, qui n'étaient pas toutes également graves, mais qui par leur multiplicité étaient bien propres à décourager le zèle le plus entreprenant. Néanmoins, comme à chaque jour suffit sa peine, Suzanne se contentait de trouver tous les matins de quoi aller jusqu'au soir. C'est ainsi qu'avec les modiques ressources qui venaient au jour le jour, il est parvenu, au prix de beaucoup de soucis et en dépensant une grande activité, à construire l'église du Calvaire. Le plan de cette église fut de prime abord adopté tel qu'il a été exécuté... »

S'établir dans le diocèse de Nice, hors de France ?

Rey (I, pp. 336-338) nous présente les démarches engagées dans le Comté de Nice, alors partie du Royaume de Sardaigne. « Le p. de Mazonod partit avec le p. Suzanne pour aller prêcher une retraite à Nice où il avait été invité par le curé de la cathédrale. Il s'agissait d'évangéliser un certain nombre d'hommes dont la plupart pécheurs scandaleux étaient contraints par le curé, chargé alors par le gouvernement sarde de la police de la cité, de suivre les exercices d'une retraite publique. Cette retraite se donna dans l'abbaye de Saint-Pons, que le gouvernement avait cédé dans ce but de moralisation chrétienne et sociale... Elle dura dix jours et produisit des fruits bien consolants. »

Le 7 juillet, le p. de Mazonod écrivait à Tempier : « Cette maison de St-Pons est vraisemblablement destinée à devenir l'établissement des missionnaires dans ces contrées. C'est un séjour délicieux, à une petite demi-lieue de Nice, sur les bords du Paillon... Je me bornerai à demander que cette maison soit cédée aux missionnaires, que Monseigneur nous reconnaisse pour être les missionnaires de son diocèse, qu'il nous cède les sujets qui se destinent à ce ministère pour qu'ils passent par notre noviciat et s'appuient à nous, et faisant partie de notre Société, reviennent, s'il le faut, travailler conformément à nos Règles au salut des âmes qui lui sont confiées. J'ai déjà un prêtre qui viendra volontiers, mais peut-être le donnera-t-il avec peine, parce qu'il est directeur à son séminaire ; c'est un ange de vertu et un charmant sujet... » (EO 6, 153-154).

Le 14, dans une seconde lettre à Tempier (EO 6, 154-155), le Fondateur développe son projet : « Je suis foncièrement content de la bonne volonté de ces missionnaires ; ils veulent sérieusement le bien et je crois que nous l'opérerons. Les ressources pécuniaires actuelles sont peu de chose, mais j'entrevois la possibilité de les accroître ; d'ailleurs, l'établissement sera infailliblement utile pour la gloire de Dieu, il ne faut pas balancer ; vous le trouverez très avantageux pour la Société, je le crois aussi. Je vais donc de l'avant, quoiqu'il se rencontre quelque petite difficulté que j'aurais voulu pouvoir faire disparaître ; je ne m'y arrête pas, parce que je pense qu'elles tiennent aux circonstances et à la position des choses ; tout cela vous sera expliqué quand je vous rendrai compte de mes opérations.

« Sur la résolution que nous devons prendre par rapport aux sujets qui doivent fonder cette maison, elle deviendra très importante ; le clergé est nul dans ce pays, il n'y a que deux personnes en état de prêcher et tout a besoin de réforme. Un des directeurs du séminaire vient tout récemment de me révéler des choses désolantes, je vois devant nous une ample moisson ; la gloire de Dieu est évidemment intéressée à cette grande œuvre que nous allons entreprendre ; tout le monde, hors certains prêtres dont nous nous passons du suffrage, sont ravis, enchantés ; mais il faut que nous placions ici quelqu'un qui réponde à leur attente, surtout pour la prédication. Nous ne pouvons pas renoncer à Suzanne ; il n'y a donc que le p. Mie qui puisse être supérieur et Honorat avec lui, plus un oblat (un jeune en formation), s'il est possible. »

Rey poursuit : « Le p. de Mazenod s'en ouvrit à Mgr l'évêque de Nice, Colonna d'Istria, qui entra pleinement dans les vues du Fondateur et l'engagea à rédiger lui-même l'acte de fondation. Les parties contractantes tombèrent d'accord sur tous les points, mais il fallait l'approbation du Gouvernement sarde... » Présentant ces difficultés, le p. de Mazenod écrivait à Courtès le 24 juillet : « Fais prier tous les jours pour que le bon Dieu dissipe les oppositions que le démon a dû susciter contre l'établissement proposé, qui doit être si avantageux à notre Société et si nuisible à l'enfer, car tu ne saurais croire le besoin que ce pays a de nous » (EO 6, 156). Finalement, le projet échoua

Rey poursuit : « Les deux missionnaires avaient été aidés dans leur travail apostolique par un prêtre, professeur de morale au Grand Séminaire de Nice, nommé Don Carlo Albini. De concert avec le curé de la cathédrale, il s'était occupé de certains retraitants à eux bien connus qui avaient grand besoin d'être spécialement dirigés et même surveillés. Don Carlo apprécia le mérite d'un genre de prédication dont l'efficacité lui était démontrée par l'expérience faite sous ses yeux. Les prédications avaient lieu en provençal, langue alors mieux comprise à Nice que le français et l'italien. L'idée d'un ministère spécialement consacré à la conversion des pécheurs et au service des pauvres parlait au cœur d'un prêtre vivement préoccupé du désir d'une vie plus parfaite et de sa vocation à l'état religieux. Après avoir eu de fréquents entretiens avec le Fondateur et le p. Suzanne, après les avoir soigneusement étudiés à table, en récréation et dans toute leur manière d'être, avec cette perspicacité silencieuse et même un peu sévère qui lui était naturelle, il resta profondément édifié et fit bientôt connaître son désir d'entrer dans la Congrégation des Missionnaires. »

Deux ouvrages de qualité nous aident à connaître le p. Albini. Le p. Louis Delarue a préparé par plusieurs années de travail la publication de *Prêtre, rien que ça*. Cette biographie du p. Albini, publiée à Paris en 1970, cite de nombreux documents de l'époque. Tout récemment, le p. Yvon Beaudoin a publié un *Charles-Dominique Albini* dans la série II des *Ecrits Oblats*. Après 80 pages biographiques, il offre une trentaine de pages le présentant comme modèle éminent de la Règle oblate ; des extraits de ses lettres constituent la troisième partie.

Charles-Dominique Albini naquit le 26 novembre 1790 dans une famille de propriétaires-cultivateurs de Menton, qui faisait alors partie de la Principauté de Monaco. Peu de temps plus tard, ce fut l'occupation par les troupes françaises, puis l'annexion, qui dura jusqu'à la chute de Napoléon en 1814. Ce qui permit à Charles Dominique d'être parfait bilingue. Entré au Grand Séminaire de Nice en 1810, il est ordonné prêtre dans la cathédrale le 17 décembre 1814.

Nous avons du mal d'imaginer qu'à son retour à Menton, il soit resté six longues années sans emploi. Delarue mentionne une statistique éclairante, bien qu'elle date de 1830. Il y avait alors à Menton, pour 3500 habitants, un curé, deux vicaires et 14 autres prêtres résidents. Le p. Albini écrira plus tard : « *Il sied à un jeune prêtre d'être modeste, de garder dans les premières années, et longtemps, son cabinet et ses livres ; étudiez, interrogez longtemps, soyez longtemps disciples avant de devenir maîtres.* » Les témoins pour le procès de béatification se souviendront « *qu'il prêche à l'occasion, que son attitude, à l'église, en célébrant la sainte messe, laisse une impression inoubliable, enfin qu'il s'attache, avec une patience inlassable et un incroyable succès, à réduire les inimitiés et à remettre dans la bonne voie les époux infidèles ou les faux ménages.* »

Le premier poste officiel que l'évêque lui confie est celui de chapelain d'une petite communauté de Religieuses hospitalières qui viennent d'arriver à Menton. Les difficultés s'accumulent. Je me contente de citer la conclusion de Delarue : « *On espérait en faire l'homme de la communauté, puis, celui, seulement, de l'hôpital ; il parvient à n'être que l'homme de Dieu.* » En 1823, son évêque le nomme professeur de morale au Grand Séminaire de Nice. L'année suivante, sa collaboration à la retraite prêchée à St-Pons par le p. de Mazenod et Suzanne lui fait découvrir les Missionnaires de Provence. « *Nous perdons ce que nous avons de meilleur* », disaient les gens de Menton quand ils apprirent son départ pour Aix.

Son entrée au noviciat d'Aix porte la date du 17 juillet. Voici ce que le p. de Mazenod écrit de lui à Courtès, le 24 juillet : « *Albini a le défaut de ne savoir jamais se décider ou bien, lorsqu'il se décide, il hésite sans cesse pour mettre à exécution sa résolution. Il faut, sans avoir l'air de le brusquer, le décider à ce qu'il convient qu'il fasse...* » (EO 6, 156). Jeancard, dans ses *Mélanges*, p. 225, note que dès son arrivée, Albini « *fit impression dans la communauté par son attitude réservée et sa figure austère. A mesure qu'on le connut davantage, on vit en lui un grand fond de bonté, non sans une certaine disposition à saisir les côtés faibles et les petits travers d'autrui. Mais cette disposition était en lui tellement contenue, qu'il fallait l'étudier de près, et pendant assez longtemps, pour apercevoir sur sa physionomie l'imperceptible mouvement qui trahissait sa pensée, quand ces faiblesses ou ces travers d'autrui se produisaient. Il avait tant de charité ! Sa grande sainteté, malgré le voile d'humilité dont il la couvrait avec un soin continuel, se manifestait contre son gré à tous les yeux.* » Le noviciat fut écourté et le p. Albini fit son oblation le 1^{er} novembre.

La présence d'Albini à Aix fut décisive pour Guibert. Voici ce qu'en écrit Paguelle de Follenay : « *Ce saint prêtre était le professeur après lequel soupirait Guibert. On le chargea d'enseigner la théologie morale. Or il était pénétré des principes les plus purs d'Alphonse de Liguori ; son cours les exposait dans toute leur ampleur ; il s'en servait pour résoudre tous les cas de conscience destinés à exercer la sagacité de ses élèves. Guibert, dont la première formation avait été différente, en conçut d'abord un étonnement qui se traduit naïvement dans la phrase suivante, empruntée à une de ses lettres : « Mon très cher Père, je sors de la classe de Don Albini, la tête toute pleine d'idées italiennes. » Hâtons-nous de dire que ces idées italiennes lui parurent bientôt très françaises, parce qu'elles étaient très catholiques, étant très romaines... » (p. 111). Le même auteur ajoute : « *Le p. Albini rendit un autre service à ses confrères ; il leur apprit la langue italienne... Les jeunes religieux se mirent à l'étudier avec ardeur sous la direction de leur nouveau confrère...Ce travail le préparait de loin, et sans qu'il s'en doutât, aux fonctions de supérieur de séminaire à Ajaccio » (p. 113).**

Le Chapitre général de 1824

Le deuxième Chapitre général des Missionnaires de Provence avait été réuni en octobre 1821. Pour convoquer le suivant, le p. de Mazenod attendit que soient apaisés les remous suscités par le départ de Deblieu et de Maunier. Il convoqua à Aix le troisième Chapitre général, lequel dura trois journées, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1824. Participèrent à ce Chapitre tous les prêtres profès de la Société, ils étaient alors onze.

Les capitulants furent appelés à se prononcer par vote secret, à la demande du Supérieur général, « *pour savoir s'il était opportun pour le bien de la Société qu'il continuât à remplir la charge de vicaire général de l'Evêque de Marseille.* » Le vote fut unanimement favorable. Autre décision à noter, celle de supprimer l'interdiction de prendre la charge d'un séminaire.

Une section du compte rendu concerne les ressources des trois maisons, ce qui nous permet de connaître les charges pastorales et leur rétribution. « *Les supérieurs locaux rendirent compte de l'état de leurs maisons respectives et de leurs revenus.* » Ces comptes sont placés dans la section consacrée à chaque maison. Il est à noter que le compte rendu ne fait aucune mention ni de la caisse centrale, ni du traitement des deux vicaires généraux.

Voici les résultats des élections qui trouvèrent place le dernier jour : Tempier, premier assistant et admoniteur ; Mie deuxième assistant, Courtès troisième assistant, Suzanne quatrième assistant et secrétaire général, Honorat, procureur général.

En tant que Secrétaire général, Suzanne fut chargé de rédiger, en plus de celui du Chapitre actuel, les comptes rendus officiels des deux Chapitres précédents, ce que ses prédécesseurs, respectivement Maunier et Deblieu, avaient négligé de faire.

Après le Chapitre, Courtès à Aix, Suzanne au Calvaire et Mie au Laus sont désignés comme les supérieurs, sans que soient indiquées ni l'existence d'un acte formel de nomination, ni même une date. On a seulement cette notation de Simonin : « *De fait, ils étaient supérieurs depuis longtemps.* » (*Missions 1897, p. 221, note 1*).

Rien n'est dit d'un débat sur la mise à jour des Règles. Le souci était présent cependant, témoin ce mot du p. de Mazenod dans une lettre à Courtès le 24 juillet (*EO 6, 156*) : « *Rappelle au p. Honorat qu'il doit m'envoyer quelques notes sur certains articles de nos Constitutions qui semblent ne regarder qu'une maison. Je les ai déjà dans ce moment, mais il pourrait y ajouter bien des choses. Fais-moi part, de ton côté, des remarques que tu as pu faire.* » L'année 1825 sera décisive, mais personne ne peut deviner qu'avant la fin de cette année-là, le p. de Mazenod devra apporter à Rome un texte revu et traduit en latin...

Quelles conclusions formuler pour cette étude de l'année 1824 ?

On constate d'abord que la maison du Calvaire remplace peu à peu celle d'Aix comme centre de la Société des Missionnaires de Provence. Il semble que les travaux de la maison soient maintenant achevés. Ce qui va permettre au p. de Mazenod et à Tempier de quitter leur résidence de l'évêché et d'avoir désormais leur chambre au Calvaire. Ce sera fait en janvier 1825. Les travaux de l'église sont engagés, sous la responsabilité de Suzanne, qui a reçu sa nomination comme supérieur.

A Aix, le supérieur, Courtès, porte la responsabilité des jeunes en formation et notamment des novices, dont on connaît mal le nombre. En plus du service de l'église de la Mission, la communauté a la charge de l'aumônerie de la prison et celle de l'hôpital. C'est elle aussi qui fournit le contingent le plus régulier de missionnaires pour les missions paroissiales en Provence.

Comme il a été dit, la communauté de Notre-Dame du Laus ne comprend que deux Missionnaires, Mie et Touche. Tempier continue à leur apporter, par ses lettres et ses conseils, un soutien très nécessaire, notamment pour la gestion de l'économat.

Aux onze prêtres présents au Chapitre général, il faut maintenant ajouter Albin, qui a fait son oblation le 1^{er} novembre, et Vachon, qui ne va pas tarder à s'éloigner. A 56 ans, Mie est de beaucoup l'aîné. Viennent ensuite, par âge, le p. de Mazenod, 42 ans, Tempier, 36 ans, et Albin, 34. Les autres sont des jeunes, et même, vus par nous, des très jeunes. Les deux supérieurs, Courtès et Suzanne, ont respectivement 26 et 25 ans. Touche et Moreau ont 30 ans, Dupuy en a 26, Jeancard, Honorat et Marcou en ont 25.

Les appartenances à telle ou telle communauté semblent assez souples. Seul Courtès fait exception en ne bougeant pas d'Aix. Suzanne est désormais fixé au Calvaire, tout comme Jeancard. Mie va bientôt être rappelé pour la fondation de Nîmes, avant même d'avoir terminé sa deuxième année au Laus, où Touche est le permanent. Arrivé avec Tempier en

1819, il ne connaîtra pas d'autre maison. On ne sait pas bien si Dupuy appartient à Aix ou au Calvaire, il est économe des deux maisons. Les quatre derniers, Moreau, Honorat, Marcou et Albini résident à Aix, mais ils restent les *disponibles*. On s'en apercevra lors de la fondation de Nîmes.

Significative sur ce point la lettre du p. de Mazenod à Courtès, en date du 17 janvier 1825. Il s'agit des marques pour le linge de chacun. « *Quant au numéro, il faut le fixer sur l'ensemble des membres de la Société et non par maison, parce qu'il n'y a rien de bien fixé sur cela... Il ne serait pas nécessaire de faire mention de la maison particulière où (chacun) se trouve présentement* » (EO 6, 169). Une manière concrète de signifier qu'on est d'abord membre de la Société dans son ensemble et que la désignation pour telle ou telle maison est toujours provisoire, on dirait aujourd'hui *ad nutum Superioris generalis*. Exactement treize mois plus tard, la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée recevra l'approbation du Pape, obtenant ainsi les bases juridiques solides longtemps désirées. Qui alors aurait pu le pressentir ?